

PROJET DE TERRITOIRE

..... 2025

Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale

59 objectifs pour le territoire de demain



u
m
s
o
m
r

**Projet de Territoire de
la Communauté de Communes
en Drôme Provençale**

Version dont la mise en page est en cours de consolidation

m
a
i
r
e

P4 **Le Projet de Territoire, vision de l'action du bloc communal**

P5 - P19 **Diagnostic d'un territoire bon vivant**

P20 - P27 **Ambition 1 :
Unité Territoriale au service des habitants**

P28 - P43 **Ambition 2 :
Un territoire dynamique et attractif**

P44 - P56 **Ambition 3 :
Un territoire responsable au service du développement durable**

P57 - P61 **Annexes**

LE PROJET DE TERRITOIRE

Vision de l'action du bloc communal

Le Projet de Territoire a pour vocation de définir **une vision prospective à 15 ans partagée par les élus et les acteurs ressources du territoire**. Il s'agit d'une démarche volontaire sans impératif légal ou méthodologique permettant de bâtir un document cadre visant à définir l'avenir du territoire dans un contexte participatif en intégrant l'expression des forces vives, des Communes et de la Communauté de communes. En complément, la finalisation du projet de territoire répond à une observation de la Chambre Régionale des Comptes ¹.

Au-delà d'apporter aux financeurs supra-communautaires (Conseil départemental, Conseil régional, agences publiques, services de l'Etat et gestionnaires de fonds européens notamment) une visibilité de court, moyen et long terme sur les projets qui pourront être portés par les acteurs du territoire des Baronnies en Drôme Provençale, **ce document a l'ambition de positionner le territoire en répondant aux enjeux exprimés par l'Etat**. Sur ce dernier point, la logique ascendante d'identification des spécificités territoriales associées à la vision des élus locaux et aux attentes de la société civile prévaudront sur les approches macroscopiques descendantes d'échelle régionale ou départementale, notamment pour les objectifs et actions de long terme. Cette démarche doit également permettre d'affirmer l'identité et l'unicité du territoire au sein de la gouvernance du SCoT.

Le projet de territoire s'inscrit dans la continuité du travail de construction de la stratégie du Bloc Communal sur certaines thématiques illustrées par l'élaboration de documents cadre au sein de la CC des Baronnies en Drôme Provençale :

- Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sur les thématiques de l'énergie, la qualité de l'air, le climat...
- Convention Territoriale Globale (CTG) sur les thématiques de l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, la santé...
- Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sur les thématiques de la transition énergétique, le développement économique, la cohésion territoriale...
- Les autres programmes en cours tels que le Contrat Local de Santé (CLS), le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, (OPAH RU), le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), Petites Villes de Demain (PVD)

Afin de construire un Projet de Territoire partagé plus largement par les habitants et les acteurs locaux, des temps de concertations et co-construction ont été menés tout au long de la démarche afin d'affiner la procédure :

- Une enquête en ligne auprès des 67 communes ;
- Un séminaire avec les élus du territoire ;
- Des ateliers avec les acteurs économiques et associatifs ;
- Une enquête auprès des jeunes du territoire (novembre et décembre 2022) ;
- Une tournée des bassins de vie du territoire ;
- Une présentation en conférence des Maires.

¹ Rapport d'observations définitives du 11 mai 2022 de la Chambre Régionale des Comptes

Diagnostic d'un territoire bon vivant

Un cadre de vie remarquable, sous tension, qui appelle des réponses

- › Un territoire situé au sein d'un Parc Naturel Régional
- › Fonctionnement extracommunautaire des bassins de vie

Les dynamiques territoriales à l'épreuve des vulnérabilités socio-économiques

- › Etat des lieux démographique
- › Un modèle de développement basé sur les ressources du territoire
- › Les dynamiques associatives : des levier de coopération
- › Focus sur les initiatives culturelles locales
- › Les activités de pleine nature, outil de valorisation du patrimoine naturel
- › Un potentiel fiscal limité
- › L'enjeu central de l'attractivité
- › Le levier des écosystèmes au service de l'attractivité et du développement économique et social
- › Le bâti et la gestion de l'espace
- › Des services de mobilités à expérimenter et coordonner
- › Synthèse
- › Analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

Un cadre de vie remarquable, sous tension, qui appelle des réponses

Un territoire situé au sein d'un Parc Naturel Régional

La CC des Baronnies en Drôme Provençale compte 67 communes en périphérie sud-est de la Drôme avec la particularité d'un périmètre largement limitrophe des départements du Vaucluse et des Hautes-Alpes. **Cet espace éloigné de l'axe rhodanien et des principaux axes secondaires du département est marqué par une très faible densité humaine² et une identité rurale forte liée à la représentation d'un authentique arrière-pays provençal.** Ce territoire riche en patrimoines naturels et humains fascine depuis longtemps les visiteurs comme en témoigne l'œuvre à succès Les Baronnies, mode d'emploi d'un fragment de paradis³, véritable mise en lumière d'un pays au cadre et à la qualité de vie remarquables.



Les paysages du territoire sont marqués par le relief préalpin et l'influence méditerranéenne favorisant une végétation typique de la Provence. Avec plus de 70 % du territoire couvert d'espaces naturels reconnus pour leur qualité et leur valeur environnementale, le territoire, doté d'un Parc Naturel Régional, possède une identité paysagère remarquable en faveur du cadre de vie.

Fonctionnement extracommunautaire des bassins de vie

En 2020, le territoire compte 52 communes de moins de 250 habitants⁴ et s'appuie sur un maillage de **villes et bourgs offrant une proximité des services et commerces essentiels aux habitants.**

Bénéficiant du programme Petites Villes de Demain, Nyons, Sous-préfecture (6 737 habitants) et Buis-les-Baronnies (2 291 habitants) sont par exemple incontournables pour répondre aux principaux besoins du quotidien. Bien que moins peuplée, Mirabel-aux-Baronnies (1 569 habitants) dispose d'une situation territoriale déterminante et d'un niveau de services conséquent, **cette typologie de commune constitue un impératif dans la structuration du territoire et de son intercommunalité.**

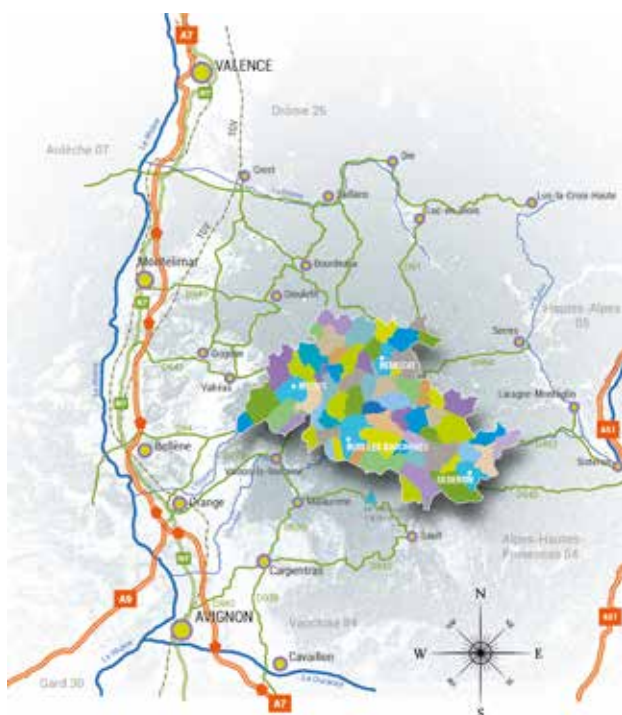
Les plus petites polarités proposent **un niveau de service minimal mais incontestablement utile compte tenu des temps de trajets à parcourir importants en zone montagnaise⁴.** Leur sauvegarde dans le périmètre de l'intercommunalité n'en demeure pas moins nécessaire pour préserver l'identité et le fonctionnement du territoire.

² CCBOP compte en moyenne 19 habitants/KM2 comparativement à 79 habitants/Km2 à l'échelle du département. Source : Insee, RP 1968-2020

³ Patrick Ollivier-Elliott EDITION AUBANEL

La faible densité de ce maillage et la topographie routière inhérente au caractère accidenté du massif des Baronnies implique, de fait, une importante dépendance des personnes à l'automobile.

Les habitants restent dépendants des polarités extérieures au territoire pour accéder à un panier de services et équipements plus complets (Montélimar -Valréas ; Avignon – Vaison ; Gap - Sisteron- Laragne-Montéglin).



En observant l'organisation réelle du bassin de vie, on compte 3 principaux axes extracommunautaires de migrations pendulaires généralement indépendants. Le premier, depuis Buis vers Vaison, Carpentras et Avignon ; le second, depuis Nyons vers Valréas puis Montélimar et le troisième, depuis Montbrun vers Sisteron. Ces axes répondent aux besoins socio-économiques des habitants (santé, travail, loisir...) sur lesquels nous reviendrons tout au long du projet de territoire. Il convient toutefois de souligner que si les logiques administratives orientent le territoire vers le nord en direction de Valence notamment, la recherche de coopération renforcées avec les territoires du sud apparaissent nécessaires dans une logique de co-construction partenariales.

Le climat et ses enjeux

L'ensoleillement est apprécié des populations mais reste structurellement la cause d'un héliotropisme qui est à l'origine de diverses tensions, notamment du point de vue de la préservation des espaces naturels et du parc de logements immobilier.

L'ensoleillement représente néanmoins un potentiel photovoltaïque qu'il reste à saisir. Le caractère historiquement torrentiel des cours d'eau, associé au changement climatique constitue une menace croissante pour le territoire. Les activités touristiques, agricoles et celles liées plus généralement au quotidien des populations peuvent être concernées par des restrictions. La moindre disponibilité de l'eau dans les milieux naturels implique une tension sur les milieux humides et les cours d'eau prisés des touristes et des habitants.

L'agriculture locale reconnue pour son excellence est également menacée par aléas climatiques, de plus imprévisibles, intenses et fréquents. Enfin, le massif forestier est exposé au risque d'incendies. C'est pourquoi, **les actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique par ailleurs identifiées dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) seront articulées avec le Projet de Territoire.**

⁴ Source : Population municipale INSEE

⁵ A titre d'exemple, il faut compter 34 minutes pour relier Montbrun-les-Bains à Buis-les-Baronnies et 55 minutes pour relier Montbrun-les-Bains à Nyons ou Carpentras et 2h10 pour relier Montbrun-les-Bains à la préfecture de Valence.

Les dynamiques territoriales à l'épreuve des vulnérabilités socio-économiques

Etat des lieux démographique

Les données recueillies par l'INSEE ainsi que celles du diagnostic local de santé mené par l'ORS AURA⁶ en 2020 montrent que si de 1968 à 2009, la population n'a cessé de croître, elle est restée ensuite relativement stable depuis 2009. Cette stabilité de la population est liée à un solde migratoire positif qui compense le solde naturel négatif (nombre de décès supérieur au nombre de naissances).

La structure d'âge de la population laisse néanmoins anticiper l'amorce d'une réelle décrue démographique. **La part des personnes âgées est en effet particulièrement élevée, avec 30 % de la population âgée d'au moins 65 ans sur le territoire de l'EPCI comparativement à 20.4 % à l'échelle de la Drôme et 9.9 % à celle de la Région AURA.** En parallèle, la sous-représentation des habitants de moins de 45 ans confirme un effet de ciseau démographique qui mobilise les pouvoirs publics sur la question des dynamiques de l'attractivité territoriale sur lesquelles nous allons revenir.

Évolution de la population entre 1968 et 2020

	1968*	1975*	1982*	1990*	1999*	2009*	2014*	2020*
Population	15 257	15 841	17 207	18 426	19 680	21 340	20 952	20 908
Densité moyenne (hab/km ²)	14,1	14,6	15,9	17,0	18,2	19,7	19,3	19,3

Caractéristiques de la population, 2015

	Baronnies en Drôme Provençale	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes
Population	21 082	504 637	7 877 698
Variation *	0,0 %	0,8 %	
dont solde naturel	-0,6 %	0,3 %	0,4 %
dont migrations	0,6 %	0,5 %	0,3 %
Part < 20 ans	18,4 %	24,5 %	24,6 %
Part > 65 ans	30,1 %	20,4 %	9,9 %
Part > 75 ans	15,1 %	9,9 %	9,2 %
Taux de natalité	7 ‰	11 ‰	12 ‰

* Variation annuelle entre 2010 et 2015. Source : Insee (Recensement 2015), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

⁶ Etude Diagnostic Local de Santé menée par Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la CCBPD et l'ARS en novembre 2020.

Un modèle de développement basé sur les ressources du territoire

L'économie locale est principalement résidentielle et consolidée autour de la valorisation de l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et le commerce. A l'exception de quelques entreprises emblématiques⁷, le territoire ne dispose que peu d'activité industrielle significative.

Dépourvus de base productive, hors agriculture, permettant l'exportation de biens et de services, le territoire possède toutefois un fort potentiel de captation de revenus⁸ issus de ses habitants et visiteurs. C'est pourquoi, **une attention particulière est apportée à l'évolution de la population ainsi qu'aux attentes des consommateurs relatives au panier de biens et de services.**

En complément, l'innovation dans le secteur de la transformation des productions agricoles (alimentaire, cosmétique ...) constitue un levier favorisant la création de valeur ajoutée. L'évolution de la base productive permettra ainsi un nécessaire rééquilibrage du modèle de développement économique.

Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2021 :

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 044	100,0	4 834	100,0
Sphère productive	323	30,9	1 151	23,8
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	721	69,1	3 683	76,2
<i>dont domaine public</i>	118	11,3	1 203	24,9

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographienau 01/01/2023

Si l'intensité concurrentielle des marchés agricoles impacte les producteurs locaux, les denrées agricoles du territoire sont néanmoins emblématiques. Ainsi, les nombreux signes de qualité participent à la valorisation sinon à la préservation du revenu des exploitants ainsi qu'à l'attractivité générale du territoire.

De plus, l'oléiculture, la viticulture, l'arboriculture, les plantes à parfums aromatiques et médicinales, le petit épeautre, la truffe ainsi que les quelques exploitations caprines et ovines sont constitutives d'un **cadre de vie authentique et d'un parcours agritouristique attractif.**

⁷ A titre d'exemples : Bontoux, la savonnerie de Nyons, Sanisphère...

⁸ Voir la stratégie locale de développement du Pays Une Autre Provence et de la mention faite sur le concept de « rente de qualité territoriale » ; (Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés - A.Mollard et B.Pecqueur) - octobre 2014

Les dynamiques associatives : des leviers de coopération

A elles seules, les villes de Buis-les-Baronnies et Nyons comptent près de 470 associations actives. La densité associative (nombre d'associations actives par habitant) est sensiblement supérieure aux moyennes régionales et nationales⁹. On compte en moyenne 1 association pour 19 habitants à Nyons et Buis-les-Baronnies contre 1 pour 44 habitants en Auvergne Rhône-Alpes. Les champs d'intervention des associations embrassent l'ensemble des domaines de la vie locales : sports, culture, numérique, éducation, famille, loisirs...

Les associations d'animation de la vie sociale sont très actives (AFB, ASOFT, AVENTIC, Carrefour des habitants, l'EVS de Curnier). Elles contribuent considérablement au lien social et au déploiement des services.



Focus sur les initiatives culturelles locales

L'étude Recherche-Action Coopération Culturelle en Baronnies a permis de recenser 101 structures s'impliquant dans le champ culturel¹⁰. Cette même étude décrit ainsi l'état de l'organisation territoriale «A côté des artistes et des structures de production et de diffusion professionnelles ou semi-professionnelles, les comités des fêtes, présents dans quasiment tous les villages, portent l'essentiel des événements sur leur commune, et leur rôle en matière de lien social est très important. Ils ont la particularité d'avoir des actions très diverses au fil de l'année mais aussi diverses selon les villages. Même si l'animation est le cœur de leurs actions, avec l'organisation des fêtes traditionnelles et des animations communales de loisirs (marchés locaux, animations sportives, concours de belote, loto, pétanque etc...), la plupart consacrent une partie, plus ou moins importante, de leurs actions à l'organisation d'événements culturels». On constate dès lors un fort lien entre artistes et territoire associé à des attentes en terme de valorisation sociales et économiques.

Plusieurs axes de développements et préconisations sont aujourd'hui identifiés. Il conviendra de poursuivre leur développement, notamment à travers la définition d'une éventuelle partici-

⁹ Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

¹⁰ Rapport final Recherche – Action Coopération Culturelle en Baronnies produit par le cabinet Kaéido'scop

pation de la CCBDP dans la mesure où cela ne préempterait pas les activités régaliennes des communes sur le sujet, notamment sur les questions de programmation et gestion culturelle. **Le portage intercommunal pourrait alors représenter une valeur ajoutée complémentaire à l'action des communes, notamment en matière de structuration, coopération, mutualisation et financement du secteur** en particulier dans le cadre du projet culturel de territoire élaboré en lien avec les forces vives du territoire.

Les activités de pleine nature, outil de valorisation du patrimoine naturel

La présence d'un Parc Naturel Régional concourt à l'image de marque d'un territoire riche en espaces naturels et, de fait, propice aux activités de pleine nature (APN). Cette typologie de service renforce la stratégie d'économie touristique et résidentielle permettant de favoriser les liens avec la vie locale et associative. Le territoire aura intérêt à poursuivre le développement et la valorisation des activités de pleine nature pour les visiteurs et les habitants tout en assurant un partage harmonieux entre les différents usagers.



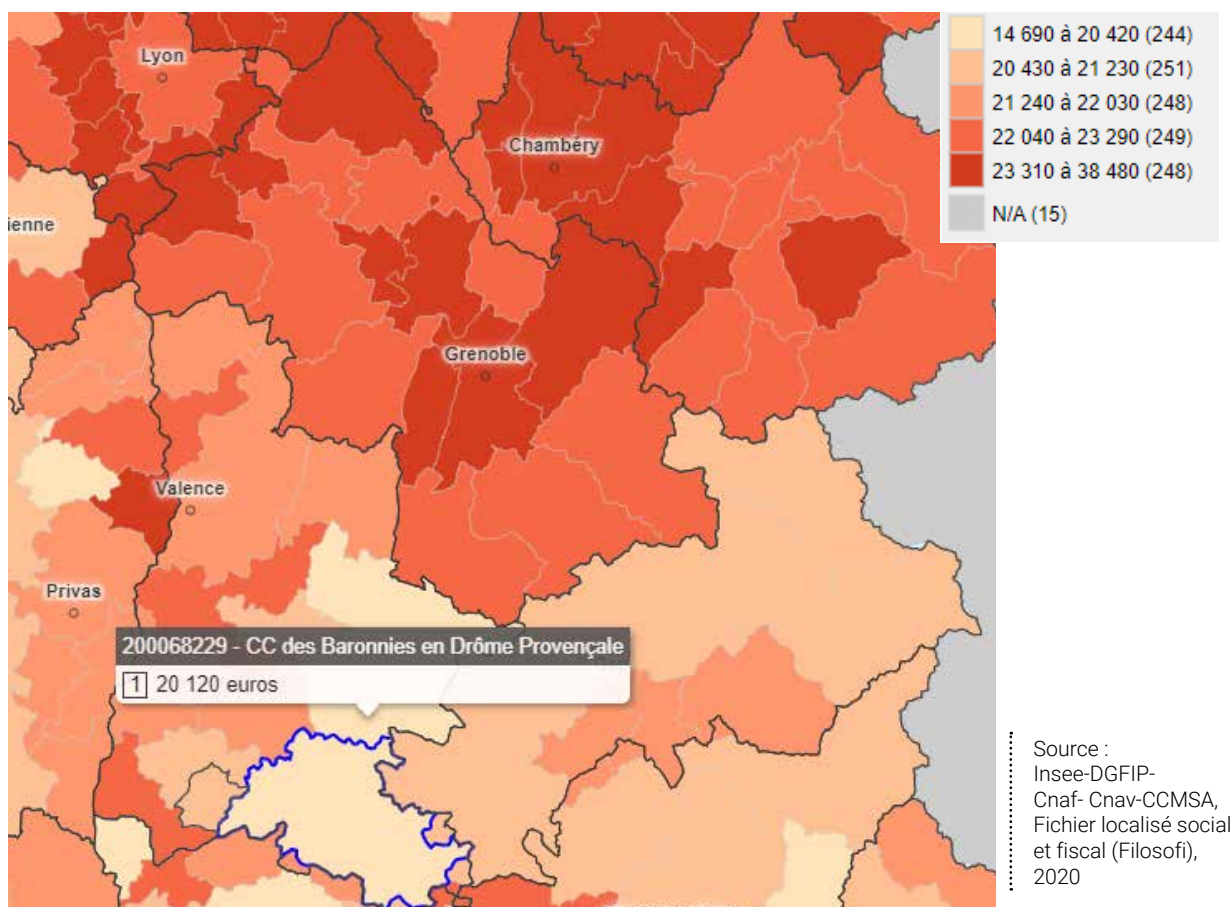
Un potentiel fiscal limité

Si le territoire est caractérisé par un relatif équilibre entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois, ces emplois, majoritairement liés à l'économie résidentielle (commerces de proximité, artisans, services socio-médicaux...) demeurent moins rémunérateurs. **Sur les 10 EPCI que compte le département drômois, le revenu médian des habitants des Baronnies en Drôme Provençale se situe à l'avant dernière place¹¹.** Le classement du territoire par le préfet en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) puis France Ruralités Revitalisation (FRR) témoigne de cet élément de diagnostic partagé.

Ce même indicateur place également le territoire derrière les 4 EPCI limitrophes du Vaucluse et des Hautes-Alpes. Ces faibles revenus associés à une faible densité limitent nécessairement le potentiel fiscal du territoire. Le bloc communal est de fait particulièrement dépendant des financements publics extérieurs.

La recherche de leviers fiscaux complémentaires comme l'IFER¹² sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque constitue un enjeu d'autant plus important mais qui semble malheureusement compromis par l'infrastructure de transport de l'énergie qui ne répond pas pleinement aux enjeux de la transition environnementale¹³.

Médianes de revenu disponible par unité de consommation :



¹¹ Comparaison des médianes de revenu disponible par unité de consommation. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), 2020

¹² L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est une taxe au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (EPCI).

¹³ Le réseau électrique constitue un frein au développement d'une politique structurante de production d'électricité, la CCBP ne disposant que d'un unique poste source à son extrémité ouest.

L'enjeu central de l'attractivité

Les chiffres du diagnostic ORS précité montrent que le niveau de formation est globalement plus faible sur le territoire que dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, 33 % des habitants de 15 ans et plus sortis du système scolaire et domiciliés dans le secteur n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. Ce constat est à mettre en lien avec le fait que pour réaliser des études et débiter un parcours professionnel en cohérence, les jeunes se rapprochent nécessairement de zones urbaines.

L'enjeu de permettre les conditions économiques et sociales d'un retour des jeunes après une formation est inhérent à la solution d'attractivité que souhaite développer le territoire. Ainsi, selon l'étude attractivité menée en 2023 par la CCBDP¹⁴, **aucune démarche d'attractivité ne pourra modifier les tendances démographiques, mais elle pourra valoriser les atouts locaux pour attirer les talents assurant le développement du territoire notamment son économie.**

Le levier des écosystèmes au service de l'attractivité et du développement économique et social

Bien que l'implantation de base productive soit restreinte en comparaison de la Vallée du Rhône, le territoire dispose néanmoins d'atouts structurels permettant **d'envisager le développement d'une logique d'écosystème cohérent au sein de secteurs d'activités pré-identifiés.**

A l'instar des actions de développement autour de l'oléiculture dans les Baronnies ces 30 dernières années, **l'approche « santé-bien être » semble pertinente au regard d'outils existants** comme la clinique pneumologique Orsac Atrir de Nyons ou encore la structure thermale située à Montbrun-les-Bains. **L'idée du développement d'une filière thermale et plus globalement d'une filière seniors serait génératrice de valeur ajoutée économique sur la base d'emplois endogènes.**

En complément, le réseau associatif dynamique, la composition sociologique du territoire et son caractère authentique sont propices au développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce mode de développement constitue une potentielle **réponse aux aspirations nouvelles identifiées auprès des citoyens et un possible levier d'attraction territorial permettant de résoudre l'enjeu des métiers en tension.** Les implantations d'entreprises ouvertes sur des modes de gouvernance et procédés sociaux innovants apportent une réponse à la quête de sens des jeunes actifs. Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire alimentera les synergies permettant de faire valoir la nature qualitative du territoire.

Le secteur touristique demeure essentiel à la vitalité de l'économie locale (agriculture, commerce, artisanat, marchés) et permet de développer de nombreuses activités économiques. Une conséquence de ce dynamisme se révèle toutefois sur le marché immobilier à travers l'acquisition de résidences secondaires. Cela constitue un enjeu important au regard de la valeur assez élevée du marché immobilier local et des revenus relativement peu élevés des habitants. La tension du marché immobilier s'accroît sur le territoire, notamment dans les secteurs de Buis-les-Baronnies et Nyons en dépit du vieillissement du parc de logement et des barrières à l'achat induites par l'obsolescence climatique des bâtiments¹⁵. Le foncier agricole est également impacté par ces hausses de prix et nécessite un investissement important des pouvoirs publics sur la question de l'installation ou de la reprises d'activité.

¹⁴ Plateforme stratégique et Stratégie d'actions Baronnies en Drôme Provençale

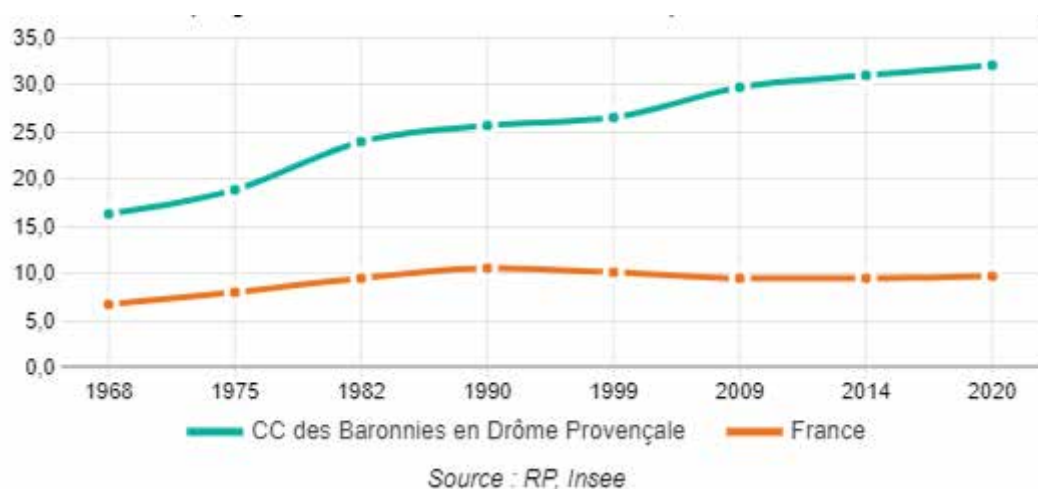
¹⁵ Le diagnostic territorial habitat mené par l'intercommunalité en 2022 révèle sur un échantillon de 900 logements, que 32% sont en étiquette F ou G donc considérés comme des passoires thermiques. Seuls 3% des logements du parc analysé peuvent être considérés comme étant des logements performants à basse consommation.

Depuis 1990, l'association Destination Drôme Provençale, anciennement Comité d'expansion touristique et économique de la Drôme Provençale pilote la valorisation touristique du territoire, en cohérence avec les stratégies intercommunales et les orientations des financeurs supra communautaires. La structuration d'une filière touristique étant ancienne pour le territoire, les externalités induites par ce secteur économique méritent néanmoins d'être appréhendées sous l'angle des politiques publiques. Ainsi, l'analyse de ces activités sous l'angle de la gestion de l'espace en général et de la durabilité de l'activité (à travers le Plan Climat Air Energie) en particulier devra être porteuse de solutions pour les acteurs du secteur et pour l'intérêt général des populations locales.

Le bâti et la gestion de l'espace

La problématique du logement tant pour les habitants natifs des Baronnies que pour les **nouveaux arrivants en activité est rémanente et nécessite des leviers d'action. Comparativement au niveau national, la part de logements vacants est faible et celle des résidences secondaires est en proportion 3 fois plus importante**¹⁶.

Comparaison de l'évolution de la part des résidences secondaires entre 1968 et 2022



Cet état de fait démontre une situation de tension réelle car sans marge sur les logements vacants, **les collectivités locales ne disposent à ce jour d'aucun levier régulateur sur le marché des résidences secondaires**¹⁷. La problématique du manque de logement risque de produire des effets sur l'ensemble des secteurs économiques locaux, notamment ceux en tension.

La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain OPAH/RU dans les secteurs de Buis-les-Baronnies et Nyons permet néanmoins d'agir localement sur les logements anciens sans toutefois pouvoir inverser la tendance structurelle du manque de logements à l'échelle du bassin de vie. **C'est pourquoi la mobilisation d'outils complémentaires dans les domaines de la planification stratégique (PLH et PLUi), de la recherche de financement et de l'optimisation des leviers fiscaux pourrait être envisagée.**

¹⁶ Source : recensement de la population INSEE

¹⁷ En 2024, aucune commune du département de la Drôme n'est éligible au dispositif de majoration des cotisations de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. (art 1407 ter du CGI)

La question des locaux économiques est également centrale et la vision du partage de l'espace et de sa gestion interroge. Sur les 108 200 hectares que compte le périmètre de l'EPCI, la surface totale dédiée aux zones d'activités est d'un peu plus de 59 hectares pour une surface bâtie de 11.7 hectares. L'ensemble des zones accueille 181 établissements pour 846 emplois. Elles sont principalement réparties entre Nyons et Buis-les-Baronnies, (respectivement 68% et 18%). Le taux de vacance observé des locaux n'est que de 4.8%.

Concernant la dernière zone créée en 2015, celle dite du « Grand Tilleul », des efforts particuliers ont été entrepris du point de vue écologique avec l'appui de prestataires spécialisés d'envergure nationale (entreprise ECOTER) faisant de la zone un lieu réussissant l'audace d'allier le respect de la biodiversité, le développement économique et les aménagements de loisirs.

Au-delà d'excellents chiffres liés à la vacance des biens disponibles, l'évaluation d'une telle zone se mesure finalement davantage à travers son niveau d'appropriation par les habitants et de la vision qu'ils s'en font. Il n'est pas rare d'assister à des événements socioculturels à l'initiative d'entreprises locales désireuses de dynamiser les lieux. Le lien avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) trouve du sens. **Ces éléments de connaissance pratique du territoire sont constitutifs à la réussite d'une coopération nécessaire avec les services de l'Etat dans le cadre de la loi dite Zéro artificialisation nette (ZAN).**

La France et les Baronnies face aux évolutions de l'urbanisme

Concernant plus particulièrement l'objectif **Zéro artificialisation nette (ZAN)**, en dépit d'une gestion au long court plutôt vertueuse depuis les années soixante, ne laissant de surcroît quasiment aucune friche à l'abandon, le territoire semble particulièrement contraint dans ses aménagements fonciers.

A l'inverse d'autres zones rurales ayant vu leurs sols largement artificialisés dans des logiques de développements périphériques d'ampleur, les élus en Baronnies, bien éloignés de ce schéma, ont systématiquement préféré des projets plus vertueux et de taille humaine.

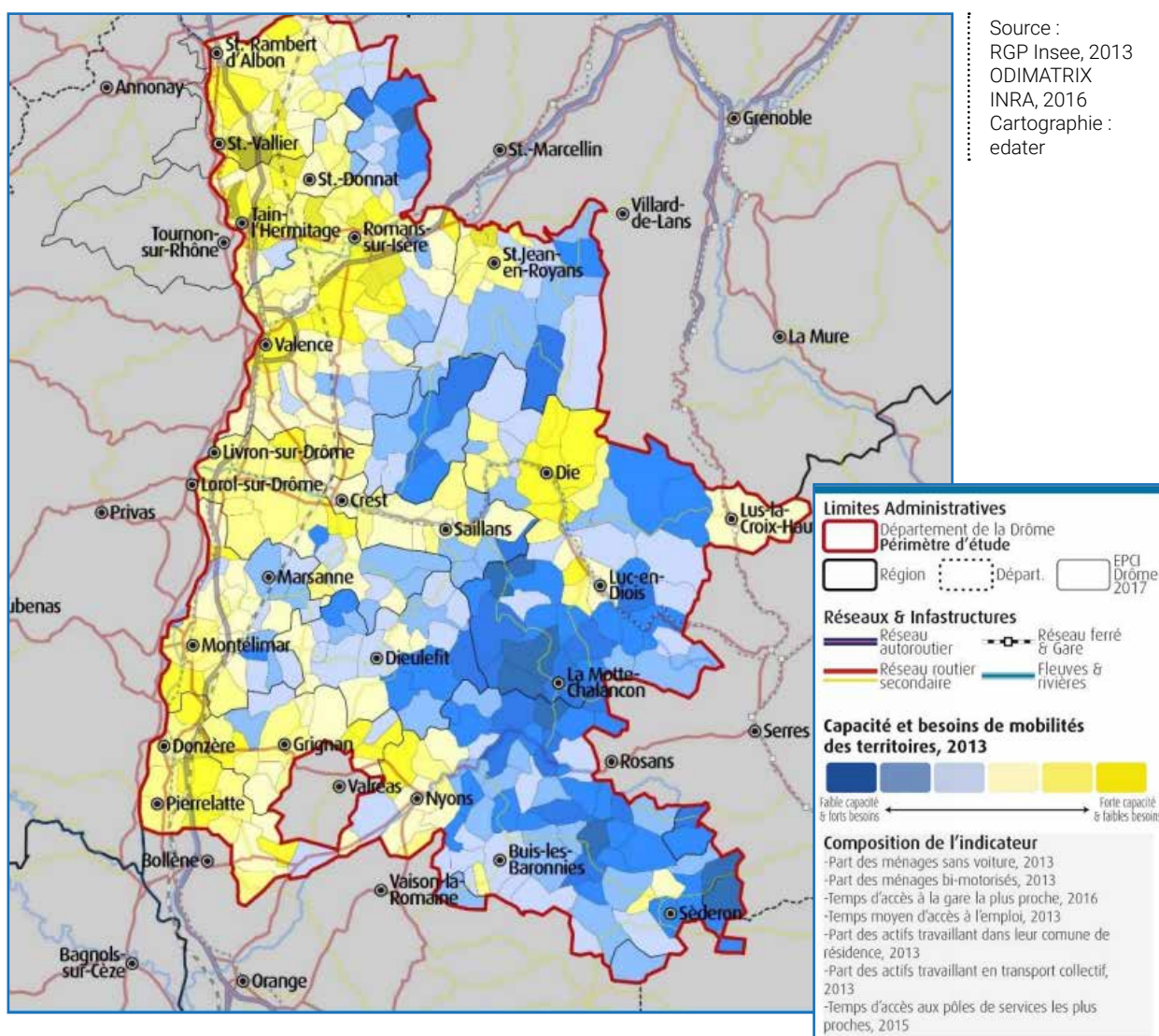
On constate par exemple qu'aucun hyper-marché ne s'est implanté sur le territoire en dépit du flux touristique conséquent. A ce titre, les hyper-marchés dont on présage qu'ils deviendront économiquement désuets, constitueront une réserve foncière supplémentaire vis-à-vis des friches existantes, notamment dans les zones périurbaines.

Des services de mobilités à expérimenter et coordonner

La situation de handicap naturel lié à la topographie et l'isolement géographique n'explique pas, à elle seule, l'importance des déplacements. La problématique des mobilités, transversale à toutes les activités humaines, est étroitement liée à l'offre de service. Le besoin en mobilité sera nécessairement inversement proportionnel au niveau des services à proximité.

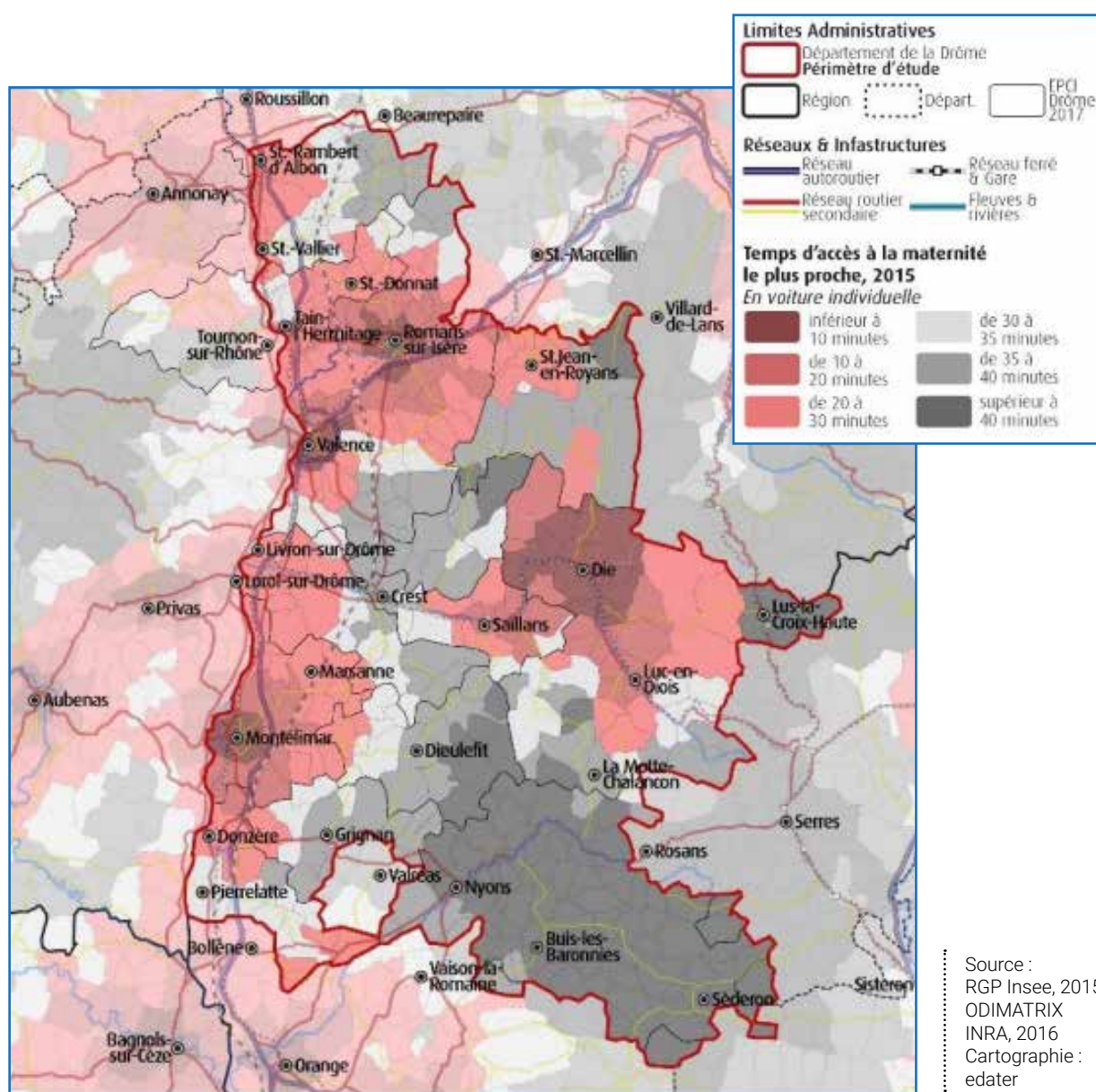
La carte ci-dessous empruntée au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Drôme permet de visualiser les écarts entre Vallée du Rhône et montagne. S'il paraît peu réaliste de doter le territoire en infrastructures lourdes ou centralisées, **l'adoption d'une stratégie permettant de soutenir les initiatives expérimentales et multiples afin d'apporter un éventail de réponses adaptées à l'hétérogénéité des problématiques locales semble opportune.** Une attention particulière devra néanmoins être apportée à la lisibilité et la coordination des services de mobilité disponibles ainsi qu'à la pérennité des financements.

SDAASP DE LA DRÔME - Indicateur de mobilité 2013



Cette seconde carte, essentiellement tournée sur la problématique de l'accessibilité aux maternités ne demeure pas moins emblématique du caractère isolé des Baronnies et de l'ampleur des enjeux consistant à attirer un public de jeunes actifs. Dans ce cas précis, les services de coordination de santé pourront être soutenus.

SDAASP DE LA DRÔME - Accessibilité aux maternités 2015



Synthèse

Le territoire des Baronnies en Drôme provençale est atypique. Il est fondamentalement attractif en raison de son cadre de vie d'une part mais aussi en situation de handicap structurel d'origine naturelle ou démographique d'autre part. Le changement climatique constitue une menace pour les activités agricoles et touristiques notamment.

La faible densité humaine d'un territoire aussi vaste est à la source d'une indigence fiscale qui impacte le bloc communal. C'est pourquoi les enjeux de sauvegarde du périmètre administratif de l'EPCI sont fondamentaux pour la structuration du territoire.

Les revenus des salariés y sont relativement faibles et s'inscrivent dans une logique inversement proportionnelle au coût des loyers rendant la problématique du logement particulièrement prégnante pour ses habitants. Le territoire demeure néanmoins dynamique, et propose des actions de valorisation et de développement allant au-delà de logiques exclusivement comptables en accord avec les principes de l'économie sociale et solidaire.

Les projets de développement identifiés contribuent à des logiques structurantes d'un point de vue économique, social ou environnemental. En dépit d'un développement vertueux du territoire, la problématique réglementaire de la disponibilité du foncier constitue néanmoins une incertitude, sinon une menace qui risque de freiner son développement économique et démographique.

DONNÉES CLÉS

- › 1 Parc Naturel Régional ;
- › Identité Paysagère et rurale forte : 70 % du territoire couvert d'espaces naturels ;
- › 20 908 habitants soit 19.3 habitants par Km² ;
- › 30 % de la population âgée d'au moins 65 ans ;
- › 67 communes dont 52 comportant moins de 250 habitants ;
- › 2 Programmes Petites Villes de Demain ;
- › Faible Revenu disponible par habitant (20 120 €) ;
- › 1 logement sur 3 en résidence secondaire sur le territoire contre 1 sur 10 au niveau national ;
- › 32% des logements sont des passoires énergétiques ;
- › 24% des salariés rattachés au secteur de la sphère productive contre 76% pour la sphère résidentielle ;
- › 101 structures s'impliquant dans le champ culturel ;
- › 12% des établissements et 4.7% des salariés du secteur agricole.

Analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

L'analyse (ou la matrice) AFOM, SWOT en anglais ou FFOM dans sa traduction littérale, est définie par les services de la Commission européenne comme : « un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc... , avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. »

À ce titre l'analyse AFOM fait partie des outils qui contribuent à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action future (qu'il s'agisse d'une action ponctuelle ou d'une stratégie d'ensemble).

L'analyse AFOM permet de réduire les incertitudes et ainsi d'affiner ou d'évaluer la stratégie envisagée.

ATOUTS

- › Qualité de vie et authenticité
- › Cadre naturel et paysager
- › Climat agréable
- › Richesse de la biodiversité
- › Offre de services essentiels organisée
- › Population impliquée dans la vie du territoire
- › Offre touristique ciblée
- › Agriculture d'excellence
- › Activités de pleine nature
- › Identité patrimoniale forte
- › Station thermale historique et modernisée
- › Potentiel de production ENR (solaire et bois)
- › Parc Naturel Régional : outil d'attractivité et de structuration au service des communes
- › Offre de services à destination des seniors
- › Quelques entreprises à forts enjeux économiques et/ou sociaux
- › Potentiel de captation de revenus à travers le panier de biens et services locaux
- › Drôme Provençale, marque touristique porteuse

FAIBLESSES

- › Superficie du territoire importante
- › Solde naturel négatif
- › Structure démographique fragile
- › Dépendance et composition âgée du solde migratoire
- › Taille critique administrative de l'intercommunalité peu optimale au regard de la superficie du territoire
- › Éloignement des polarités régionales d'envergure
- › Dépendances aux polarités extérieures au territoire pour les services plus complets
- › Revenus des ménages faibles
- › Tension sur certains métiers
- › Foncier et logement en tension
- › Offre de service peu orientée vers les jeunes actifs
- › Potentiel fiscal limité

OPPORTUNITÉS

- › Développement d'une filière thermalisme
- › Développement de l'économie sociale et solidaire
- › Développement des ENR
- › Forte attractivité touristique et de certains ménages
- › Absence de métropole en concurrence au niveau des services, commerces et équipements
- › Une agriculture de proximité source d'emplois non délocalisables
- › Fort potentiel pour capter le tourisme responsable et en recherche d'expériences immersives
- › Des productions agricoles pouvant être valorisées
- › Un petit patrimoine pouvant être mis en valeur
- › Un tissu associatif dynamique cherchant à se structurer
- › Une offre d'activité de pleine nature à fort potentiel
- › Potentiel de développement sur les points de baignade
- › Un accompagnement des personnes âgées et un développement des services de santé, possible
- › Des aspirations nouvelles identifiées auprès des citoyens en lien avec l'ESS.
- › Un territoire en recherche d'actions d'adaptation et d'atténuation climatique
- › Stratégie d'attractivité pour attirer de jeunes actifs
- › Une biodiversité valorisable

MENACES

- › Une nature fragilisée par le changement climatique (incendie, sécheresse, inondation...)
- › Une ressource en eau inégalement répartie
- › Des espaces agricoles et naturels localement menacés
- › Certaines filières agricoles en périls systémiques
- › Une biodiversité menacée
- › Un renouvellement de la population vieillissante de plus en plus difficile
- › Des besoins en service de santé croissants
- › Difficulté de réponse aux besoins des familles pour assurer leurs installations
- › Un manque de travailleurs qualifiés
- › Une tension structurelle sur l'offre de logement principalement liée à la forte demande de résidences secondaires
- › Des activités touristiques menacées par le changement climatique
- › Un foncier à organiser pour répondre aux besoins en logements et en locaux d'activité économique
- › Pénurie de foncier localement provoquée par la loi ZAN
- › Marché immobilier et prêts bancaires instables pour l'acquisition de foncier
- › Éloignement de l'offre de service impliquant une dépendance à l'automobile
- › Interdépendances concurrentielles avec les territoires voisins



Au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes du Val d'Eygues, du Pays de Buis-les-Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies ont fusionné en une seule entité. Parallèlement, l'intercommunalité a reçu d'importantes compétences qui impliquent un besoin de structuration continu pour assurer la qualité du service public rendu aux habitants.

L'unité territoriale s'inscrit dans une logique de services socles notamment dédiés aux familles et à la santé d'une part ainsi qu'à la structuration de l'intercommunalité d'autre part.

Les jeunes et les familles sont des profils particulièrement importants pour l'équilibre démographique du territoire. Afin de limiter les départs et permettre l'installation de ces populations cibles, les services du territoire doivent apporter des solutions adéquates aux besoins particuliers de ces habitants. Le projet éducatif global élaboré avec tous les acteurs en lien avec la famille et le jeune public participe à la construction d'un cadre d'actions stratégique.

L'isolement géographique et la population vieillissante impliquent un fort besoin sur les problématiques de santé. Le territoire doit s'appuyer sur l'ensemble des outils disponibles afin de permettre à tous les habitants de bénéficier de soins sur le territoire. La problématique du bien vieillir sur le territoire est centrale dans l'engagement des forces vives et politiques.

Enfin, l'ancrage territorial des jeunes du territoire est essentiel à la composition démographique. La formation locale, notamment dans les secteurs en tension de recrutement sur le territoire est donc primordiale.

Une unité Territoriale au service des habitants

AXE 1 Les services aux familles et aux jeunes ;

AXE 2 Les services de santé ;

AXE 3 La construction de la communauté de communes et le renforcement de ces politiques locales.

Ambition



objectifs

axe 1

- 1.** Poursuivre un accueil de qualité, de manière équitable pour chaque enfant sur tout le territoire
- 2.** Accompagner les parents et les familles, à travers le sujet de la parentalité
- 3.** Donner envie aux jeunes de rester et favoriser l'insertion et l'ancrage durable des jeunes dans les Baronnies
- 4.** Accompagner les actifs et les familles dans leur arrivée sur le territoire et favoriser leur insertion

axe 2

- 5.** Favoriser le maintien à domicile
- 6.** Consolider le service de portage de repas à domicile
- 7.** Développer de nouvelles structures pour le bien vieillir
- 8.** Rester vigilant sur l'offre des pôles de santé et des soignants en proximité
- 9.** Favoriser l'installation de professionnels de santé
- 10.** Mieux informer sur les services et sur les aides

axe 3

- 11.** Bâtir une administration territoriale au service de la transition écologique face aux dérèglements climatiques et environnementaux
- 12.** Maintenir, développer et renforcer les services publics
- 13.** Consolider la compétence activités de pleine nature de la Communauté de Communes
- 14.** Inscrire l'action de la Communauté de Communes comme animateur local, accompagnant les professionnels et facilitant leur mise en réseau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE



Objectif 1

Poursuivre un accueil de qualité, de manière équitable pour chaque enfant sur tout le territoire.



Actions à mener

- › **Garantir un accueil de qualité** : locaux fonctionnels, sains et écologiques, alimentation saine et diversifiée, découverte des milieux naturels, éveil à la culture ;
- › **Assurer une coordination pour une offre évolutive et ouverte à tous** : crèches, jardin d'enfants, lieux d'accueil enfants parents, ateliers, assistantes maternelles ;
- › **Favoriser l'installation de nouvelles assistantes maternelles** à travers, notamment, l'attractivité du métier ;
- › **Contribuer à la valorisation des métiers de la petite enfance** : soutenir la promotion et la sensibilisation aux métiers du secteur « petite enfance et parentalité » ;
- › **Mettre en place un observatoire local de la petite enfance** en lien avec les acteurs locaux et institutionnels, notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- › **Créer un pôle de l'enfance** avec une offre de crèche ;
- › **Maintenir ou développer** des micro-crèches ;
- › **Soutenir les actions d'aménagement d'aires de jeux** pour les enfants ;
- › **Soutenir les actions d'Accueil de Loisirs** sans Hébergement ALSH ;
- › **Communiquer** sur les dispositifs d'accueil existants et à venir.



Objectif 2

Accompagner les parents et les familles à travers le sujet de la parentalité.



Actions à mener

- › **Accompagner les initiatives parentales** favorisant les échanges et les relations d'entraide entre parents ;
- › **Mieux impliquer les parents** dans les dispositifs d'accueil (conseil de crèche) ;
- › **Développer les partenariats** permettant de soutenir et accompagner les familles les plus vulnérables (partenariat financier, conventions associatives) ;
- › **Contribuer aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité existants sur le territoire** : réseaux d'écoute et d'appui aux parents (REAAP) lieux d'accueil parents enfants (LAEP), éco-parentalité.



¹⁸ Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants.

¹⁹ Un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents. Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents. L'entrée est libre, sans inscription, généralement gratuite.



Objectif 3

Donner envie aux jeunes de rester et favoriser l'insertion et l'ancrage durable des jeunes dans les Baronnies



Actions à mener

- › Créer un dispositif spécifique d'accompagnement des jeunes actifs qui s'installent sur le territoire pour les questions du logement, services, écoles, travail ;
- › Faciliter l'engagement politique, social, culturel, des jeunes dans le territoire.

Objectif 4

Accompagner les actifs et les familles dans leur arrivée sur le territoire et favoriser leur insertion



Actions à mener

- › Favoriser la création d'une offre de logements temporaires ou saisonniers sur le territoire ;
- › Favoriser la création d'une conciergerie de territoire.



Propositions citoyennes

- › Favoriser la création des lieux de loisirs et de sociabilité pour les jeunes : tiers lieux, bars, cantines sociales, lieux de rencontre et projets intergénérationnels ;
- › Faire connaître les métiers et entreprises locales (forums des métiers, information) et développer l'apprentissage et les stages, faire la promotion des métiers anciens ;
- › Faciliter l'installation des jeunes : formation, soutien financier, terres accessibles, appel à projets, accès au logement.



Propositions citoyennes

- › Accompagner l'accueil des conjoints, faciliter leur insertion économique et sociale sur le territoire ;
- › Soutenir les politiques du logements socialement innovantes et favoriser la modération des loyers en agissant sur le parc de gîtes touristiques et de logements vacants.



Objectif 5

Favoriser le maintien à domicile

Actions à mener

- › **Soutenir le maintien et le développement des aides à domicile**, infirmières libérales, soins à domicile ;
- › **Favoriser la réhabilitation des logements** vers une adaptation au vieillissement.

Objectif 6

Consolider le service de portage de repas à domicile

Actions à mener

- › **Développer le portage de repas à domicile** sur l'ensemble du territoire ;
- › **Ouvrir une réflexion** avec les différents acteurs des secteurs médicaux-sociaux afin d'élargir les catégories de bénéficiaires du service ;
- › **Développer la réflexion** en cours sur l'utilisation de contenants consignés en liens avec le portage de repas à domicile ;
- › **Favoriser les partenariats** avec les restaurateurs et commerces locaux ;
- › **Prioriser le recours aux producteurs locaux** et les produits durables ou bio ;
- › **Soutenir** l'acquisition d'un véhicule adapté au service ;
- › **Favoriser** la réutilisation des contenants alimentaires.

Objectif 7

Développer de nouvelles structures pour bien vieillir

Actions à mener

- › **Soutenir les projets** de Micro Accueil pour les Personnes Agées tels que les MARPA ;
- › **Soutenir l'accueil innovant pour les personnes âgées** en créant des maisons d'accueil ou logements adaptés pour « rester au village », de petits EPHAD à taille humaine, des logements partagés ainsi que des résidences type studios avec une présence médicale.



Propositions citoyennes

- › **Soutenir les associations existantes** et la poursuite de leurs actions d'animations dans les maisons de retraite (jeux de société, sorties, visites, correspondances épistolaires).



Objectif 8

Rester vigilant sur l'offre des Pôles de santé et des soignants de proximité



Propositions citoyennes

- › Favoriser les dispositifs de permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS) **pour les personnes en précarité**, de service de santé scolaire et de la médecine du travail.



Actions à mener

- › **Maintenir la vigilance** pour la préservation des structures de santé existantes et d'un service de prise en charge des urgences efficace ;
- › **Assurer** une offre en proximité
- › **Développer la télémédecine** et la visio-médecine ;
- › **Proposer des bus médicaux** pour les secteurs en tension ou des bus de prévention santé ;
- › **Soutenir les actions** en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil pour des médecins en itinérance dans les maisons de santé.
- › **Faciliter** la coordination des acteurs de santé.

Objectif 9

Favoriser l'installation de professionnels de la santé



Actions à mener

- › **Renforcer les coopérations interdisciplinaires** pour garantir le parcours de soin (et attirer les professionnels), notamment via des maisons pluridisciplinaires de santé ;
- › **Faciliter les actions de sensibilisation** sur la problématique de l'accès aux médicaments.

Objectif 10

Mieux informer sur les services et sur les aides



Actions à mener

- › **Communiquer** sur les services existants (cartographie, livret d'accueil) ;
- › **Garantir la poursuite des services de mobilité** pour l'accès aux soins (taxi, covoiturage, navette) ;
- › **Soutenir les dispositifs de prévention** et de communication destiné à la santé des femmes ;
- › **Soutenir les dispositifs d'accompagnement** des femmes victimes de violences ;
- › **Sensibiliser le législateur** pour inciter les professionnels de santé à s'installer en zone sous tension.

Objectif 11

Bâtir une administration territoriale au service de la transition écologique face aux dérèglements climatiques et environnementaux

Actions à mener

- › **Articuler l'ensemble des dispositifs stratégiques** (CRTE, PVD, SCoT, PLU, PCAET, Schéma des Mobilités, SDIE, CTG, CLS, PCT...) ;
- › **Faciliter le développement de projets** en faveur de la transition écologique
- › Favoriser la **diminution de l'impact environnemental** du territoire (consommation énergétique, augmenter la production locale) ;
- › **Obtenir les mesures d'énergies consommées et produites** sur le territoire et communiquer sur les résultats des actions de transition énergétique ;
- › **Expérimenter**, au sein des services de l'intercommunalité, des mesures de changement de comportements et du développement de solutions alternatives ;
- › **Favoriser les dispositifs** pour accompagner la création de micro-réseaux afin de soutenir l'autoconsommation (pour les secteurs résidentiels, tertiaires, agricoles) ;
- › **Engager une réflexion** sur le télétravail.

Objectif 12

Maintenir, développer et renforcer les services publics

Actions à mener

- › **Pérenniser, développer et communiquer** sur les Maisons France Service ;
- › **Travailler à l'itinérance** des services publics.

Objectif 13

Consolider la compétence "Activités de Pleine Nature"

Actions à mener

- › **Poursuivre l'action** de « Coordination de la gestion des sites d'escalade ».
- › **Développer la stratégie** de promotion des activités de pleine nature
- › **Soutenir** le secteur sportif associatif
- › **Favoriser l'inclusion** de nouvelles pratiques sportives.

Objectif 14

Inscrire l'action de la Communauté de Communes comme animateur local, accompagnant les professionnels et facilitant leur mise en réseau

Actions à mener

- › **Favoriser la montée en compétences des actifs du territoire** : formation qualifiante, formation continue, analyse de la pratique professionnelle, passerelles, tutorat, alternances... ;
- › **Apporter un soutien technique** pour accompagner l'innovation et la mutualisation.





Compétence intercommunale, les actions de développement économique constituent un enjeu central pour le déploiement de la stratégie d'attractivité du territoire. La création d'un écosystème favorisant le maintien et l'installation d'entreprises dont l'activité s'inscrit en cohérence avec les spécificités locales est porteur de réponses.

Les actions à mener pour favoriser des activités et emplois endogènes sont nécessairement multiples et concernent plusieurs secteurs d'activités. Au-delà du secteur de la santé abordé au précédent chapitre sous l'angle des services apportés aux habitants, le tourisme, l'agriculture, les activités de pleine nature sont particulièrement emblématiques et participent au développement du commerce et de l'artisanat local. Pour sécuriser l'avenir, le déploiement de ces activités devra pleinement s'inscrire en lien avec le Plan Climat Air Energie (PCAET), clé de voûte du développement durable et de la transition écologique.

Les activités culturelles participent à la création de richesses immatérielles et matérielles. Au-delà de retombées économiques directes, ces activités contribuent à répondre aux attentes des habitants et visiteurs du territoire. La structuration des acteurs culturels constitue donc un enjeu multiple tant du point de vue du développement économique que de l'éducation populaire ou de l'attractivité sociétal.

Une démarche de soutien transversal pour la formation locale constitue bien évidemment un socle permettant soutenir l'ambition de dynamisme et d'attractivité du territoire. Les leviers du numérique, des activités de pleine nature peuvent être activé à tout âge grâce aux actions de sensibilisation.

Un territoire dynamique et attractif

AXE 4 Des activités sources d'emploi et de services locaux ;

AXE 5 Une filière touristique essentielle à l'économie locale ;

AXE 6 Des activités de pleine nature à valoriser ;

AXE 7 Développer et promouvoir les activités culturelles collectivement ;

AXE 8 Une adaptation de la filière agricole à poursuivre ;

AXE 9 Soutenir en transversalité les actions de formations et de sensibilisation localement adaptées.

2
Ambition

objectifs

axe 4

15. Développer l'emploi en cohérence avec l'identité et la démarche d'attractivité menée sur le territoire

16. Favoriser le maintien et l'installation d'entreprises

17. Développer les capacités d'accueil avec des zones d'activités et des locaux d'entreprises

18. Développer l'économie sociale, solidaire, en proximité

19. Pérenniser les commerces existants et aider à l'installation au cœur des bourgs centre et des centres de village

axe 5

20. Renforcer la qualification de l'offre et le développement des infrastructures pour optimiser les retombées économiques

21. Penser l'attractivité touristique tout au long de l'année : prendre en compte le dérèglement climatique et les menaces associées notamment sur la période estivale, et optimiser les ailes de saisons

22. Favoriser un tourisme durable, respectueux et diffus

23. Travailler la gouvernance et la coordination du développement touristique

axe 6

24. Développer et entretenir les chemins de randonnées et itinéraires

25. Soutenir les activités et associations sportives ainsi que la création de nouveaux équipements accessibles à tous

26. Développer les outils de promotion et d'information numérique tout en maîtrisant les données des sites contributifs et faire reconnaître les APN comme levier d'attractivité pour l'accueil d'entreprises

27. Résoudre les conflits d'usages (notamment entre randonneurs, cyclistes et propriétaires fonciers) et mettre en œuvre une approche durable au regard des enjeux environnementaux, sécuritaires, fonciers et multiusages de l'espace

28. Soutenir les activités, les lieux, les structures et associations existants

29. Développer une offre itinérante régulière ou ponctuelle

30. Développer de nouvelles structures et activités culturelles

31. Promouvoir l'offre culturelle, touristique, patrimoniale

32. Favoriser l'installation et la venue d'artistes

axe 7

33. Favoriser et faciliter l'installation d'agriculteurs et la reprise d'exploitations existantes, notamment via le levier foncier

34. Valoriser l'activité agricole locale et typique, y compris le pastoralisme

35. Soutenir les pratiques agricoles durables

36. Soutenir une gestion durable de l'eau

axe 8

37. Développer la formation

38. Créer des espaces dédiés au numérique

39. Conserver un enseignement primaire de proximité, accessible

40. Développer les activités extrascolaires

41. Développer les formations, notamment postbac, encourager les jeunes à se former et s'enrichir hors du territoire

axe 9



Objectif 15

Développer l'emploi en cohérence avec l'identité et la démarche d'attractivité menée sur le territoire



Actions à mener

- › Réaliser un **diagnostic** emploi formation à l'échelle du territoire ;
- › Participer à une **action collective** en partenariat avec les organismes du service public de l'emploi (forum des métiers, forum de l'emploi...) ;
- › Réactiver le groupement d'employeurs (démarche attractivité) ;
- › Développer le lien territoire / entreprises / universités pour faire entrer des savoirs et de l'innovation dans les Baronnies.
- › Bâtir une **stratégie de transition environnementale** pour accompagner les entreprises.



Propositions citoyennes

- › Identifier ou créer un **site web des offres d'emploi** du territoire ;
- › Communiquer autour des métiers du territoire en organisant des **visites d'entreprises** ;
- › Favoriser les **permanences régulières du Centre d'Information et d'Orientation CIO de Montélimar** sur le territoire ;
- › Promouvoir une **diversité de métiers** sur le territoire.

Objectif 16

Favoriser le maintien et l'installation d'entreprises



Actions à mener

- › Réaliser des **actions de marketing territorial** en lien avec la démarche attractivité ;
- › Soutenir les dispositifs d'aides à l'installation d'entreprises ;
- › Faciliter la **recherche de locaux** pour accueillir commerçants, artisans et artistes ;
- › Favoriser le **développement** des métiers de l'environnement.



Propositions citoyennes

- › Soutenir la création des **pôles d'excellence** pour favoriser la structuration et l'innovation.



Objectif 17

Développer les capacités d'accueil avec des zones d'activités et des locaux d'entreprises



Actions à mener

- **Poursuivre le recensement du foncier et des locaux disponibles**, tenir une veille sur les opportunités foncières en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- **Identifier les possibilités foncières à l'échelle des Baronnie**s en vue de préparer la capacité d'accueil à horizon 10-15 ans (requalification de Zones d'activités économiques ZAE, changement de destination de certains sites) ;
- **Aménager avec diligence de nouvelles ZAE** (Grand Tilleul 2 à Nyons, ZA de Cost à Buis-les-Baronnies) ;
- **Acquérir des tènements immobiliers** stratégiques permettant la mise en œuvre de projets expérimentaux et/ou innovants ;
- **Soutenir l'aménagement des locaux** pour des dépôts artisanaux, des locaux de vente ;
- **Créer des bâtiments relais ou pépinières** ;
- **Accompagner les entreprises existantes** en développant et modernisant les infrastructures routières et de communication (internet, livraisons).



Propositions citoyennes

- Étudier les **problématiques de densification** des bâtiments existants (surélévation des bâtiments).



Objectif 18

Développer l'économie sociale, solidaire, en proximité **Actions à mener**

- **Soutenir la création des SCOP** et favoriser l'investissement citoyen ;
- Poursuivre le soutien pour la **création de ressourceries** ;
- Soutenir la **création d'une déchèterie professionnelle** ;
- **Soutenir les projets de valorisation des déchets organiques des entreprises** (paille de lavande, rafle de raisin...) ;
- **Faciliter la création de tiers-lieux** ;
- **Soutenir l'ouverture de bars, restaurants, bistrots de pays, lieux de rencontre** pour favoriser les dynamiques de lien social.



Objectif 19

Pérenniser les commerces existants et aider à l'installation au cœur des bourgs centre et des centres de village **Actions à mener**

- Soutenir la **mise en œuvre d'une bourse à l'immobilier** pour faciliter la transmission des entreprises ;
- **Aménager les centres-villes** (stationnement, zones piétonnes) pour favoriser le maintien des petits commerces ;
- **Soutenir une offre de commerces ambulants** ;
- Poursuivre l'**accompagnement pour l'émergence de projets de commerces multiservices**.

Objectif 20

Renforcer la qualification de l'offre et le développement des infrastructures pour optimiser les retombées économiques



Actions à mener

- Poursuivre la **valorisation de l'offre existante** en matière de terroir, pleine nature, bien-être et thermalisme ;
- Poursuivre et **renforcer les dynamiques locales autour des projets liés au thermalisme** en tant qu'élément structurant de l'offre « santé » et « bien-être » ;
- **Maintenir et améliorer le balisage** des sites et itinéraires d'activités de pleine nature ;
- **Poursuivre la réflexion sur la signalétique** des chemins ruraux et lieux de baignade pour sécuriser, prévenir et orienter au mieux les usagers ;
- **Favoriser l'usage de produits d'appels** pour proposer des déclinaisons d'activités touristiques (visite d'exploitation, dégustation, restauration, circuit avec accompagnateur randonnées, lieux à vocation patrimoniale, tourisme de découverte) ;
- **Poursuivre le développement de maisons à thème** à l'image de la Maison des Huiles et Olives de France ;



Propositions citoyennes

- Développer une **nouvelle offre touristique** autour de la biodiversité en communiquant sur les richesses du territoire (géologie, botanique, ornithologie).

- **Créer de nouveaux circuits thématiques** : historiques, botaniques, produits locaux ;
- **Mettre en valeur le patrimoine immatériel** (histoire des Baronnie, paysages de lavande) ;
- Soutenir la **création d'un écosystème** pour le secteur santé et bien-être ;
- Promouvoir et mieux référencer les **campings municipaux** ;
- **Favoriser les projets innovants** d'accueil et hébergements multigénérationnel – multiculturel.

Objectif 21

Penser l'attractivité touristique tout au long de l'année : prendre en compte le dérèglement climatique et les menaces associées notamment sur la période estivale, et optimiser les ailes de saisons



Actions à mener

- Développer des **événements sportifs et culturels tout au long de l'année** ;
- Développer une **offre d'hébergement pour les travailleurs saisonniers** ;
- **Développer une stratégie "baignade-eau"** sur les Baronnie en multipliant les points de baignade pour éviter la concentration de la fréquentation.



Propositions citoyennes

- **Redévelopper le tourisme hivernal de Nyons**, en intégrant mieux les touristes dans la vie locale avec des activités partagées entre locaux et touristes.

Objectif 22

Favoriser un tourisme durable, respectueux et diffus



Actions à mener

- › Mettre en œuvre un **plan d'ensemble de gestion raisonnée de la fréquentation touristique** avec l'appui des partenaires institutionnels pour mesurer l'opportunité d'un « plafond d'accueil » ;
- › **Participer à la préservation de la sur-fréquentation de sites cibles**, en s'appuyant sur le travail du PNR et le déploiement des éco-guides ;
- › **Poursuivre le déploiement d'éco-compteurs** permettant de mieux mesurer les flux touristiques ;



Propositions citoyennes

- › **Poursuivre la sensibilisation des publics** à la préservation du patrimoine et de la biodiversité ;
- › **Soutenir l'usage d'une application mobile** permettant d'orienter les usagers dans l'optique du tourisme durable, notamment vis-à-vis des sites sensibles ;
- › **Poursuivre le développement du tri des déchets** sur les sentiers et plages des rivières ;
- › **Développer le tourisme d'expérience** comme action de sensibilisation du développement durable.

- › **Accompagner les porteurs de projet** qui souhaitent créer des équipements et activités touristiques respectueuses du territoire et proposant une offre alternative à la baignade ;
- › **Améliorer l'information et la sensibilisation** en faveur d'un tourisme durable ;
- › Diffuser l'information sur les **modes de déplacements alternatifs** à la voiture ;
- › Faciliter la **création d'une Centrale des Mobilités** ;
- › **Promouvoir et mieux référencer les campings** à la ferme et municipaux ;
- › **Structurer une offre touristique** autour d'un patrimoine diffus (réseau de « petits » musées, circuits des chapelles romanes...).

Objectif 23

Travailler la gouvernance et la coordination du développement touristique



Actions à mener

- › **Accompagner l'exécutif touristique** pour faire face aux nouveaux défis des attentes des publics et de la concurrence ;
- › **Poursuivre l'évaluation de la convention d'objectifs et de moyens** entre la Communauté de communes et l'Office du tourisme ;
- › **Améliorer le lien entre les Offices de tourisme et les communes** et recenser et communiquer sur les activités ;
- › **Définir et organiser l'Office de tourisme du futur** pour sa transformation en Office de l'attractivité et du tourisme ;
- › **Poursuivre la coordination** entre les actions de la Communauté de communes et du PNR des Baronnies Provençales ;
- › **Renforcer le partenariat** entre les Offices de Tourisme du sud de la Drôme au sein de l'association Destination Drôme Provençale.



Objectif 24

Développer et entretenir les chemins de randonnées et itinéraires



Actions à mener

- › Développer, entretenir, recenser, signaler et sécuriser les sites et itinéraires d'activités de pleine nature et assurer la continuité des parcours ;
- › Créer des parcours santé, VTT, course de trail et voies douces ;
- › Créer des itinéraires hybrides cycle et cross dit "GRAVEL" ;
- › Requalifier les itinéraires VTT enduro et équestres ;
- › Créer des parcours de course d'orientation ;
- › Créer des aménagements permettant de valoriser le "Tour des Baronnie" (belvédères, abris, aires de repos, etc.) ;
- › Promouvoir les activités de pleine nature ;
- › Soutenir la pratique de l'escalade ;
- › Créer des itinéraires accessibles aux non-voyants et handicapés moteurs.



Objectif 25

Soutenir les activités et associations sportives ainsi que la création de nouveaux équipements accessibles à tous



Actions à mener

- › Développer les activités périscolaires et de loisirs ;
- › Soutenir la création d'une option « activités de pleine nature » au collège ;
- › Soutenir l'installation d'un complexe d'escalade en salle capable d'accueillir des compétitions et activités de natures associatives ou professionnelles ;
- › Soutenir la création de refuges / restaurants pour l'itinérance ;
- › Soutenir l'accueil de compétitions nationales ou internationales ;
- › Soutenir les événements sportifs locaux innovants ;
- › Créer des parcours de santé, des terrains multi activité / city park ;
- › Soutenir l'étude d'une base de loisirs sportive pour les enfants et adolescents ;
- › Aménager des terrains multisports, mini gymnase/salle polyvalente ;
- › Soutenir la création des terrains de pétanque.



Propositions citoyennes

- › Faciliter les pratiques sportives en installant davantage d'infrastructures de sport en accès libre ;
- › Poursuivre l'entretien et le développement des skate-parks.

Objectif 26

Développer les outils de promotion et d'information numérique tout en maîtrisant les données des sites contributifs et faire reconnaître les APN comme levier d'attractivité pour l'accueil d'entreprises

 Actions à mener

- **Mettre en ligne les itinéraires d'APN** sur un support dématérialisé existant ou à développer ;
- **Reproduire le concept "Biovallée" ou "Sofia Antipolis" dans le domaine des activités de pleine nature**, en favorisant l'installation d'entreprises de type Bureau d'Étude "Conception Parapente", Start-up VTT/cyclo AE, équipementiers outdoor, etc. ;
- **Organiser en extérieur un salon des entreprises "outdoor"** (Salon du vélo à Buis-les-Baronnies sur le concept d'une mini "Coupe Icare" avec films, restauration, etc.).

Objectif 27

Résoudre les conflits d'usages (notamment entre randonneurs, cyclistes et propriétaires fonciers) et mettre en œuvre une approche durable au regard des enjeux environnementaux, sécuritaires, fonciers et multiusages de l'espace

 Actions à mener

- **Communiquer autour d'un référentiel de bonnes pratiques** pour sécuriser les cyclistes ;
- **Développer la signalétique** pour limiter les conflits d'usages sur les zones à risques ;
- **Aménager les aires de stationnement** au départ des itinéraires ;
- Créer des **outils d'évaluation des impacts** de ces activités ;
- Installer des **toilettes sèches**.





Objectif 28

Soutenir les activités, les lieux, les structures et associations existants



Actions à mener

- › **Valoriser la richesse** archéologique et l'histoire locale liée à la résistance et la vie rurale ;
- › **Affirmer le soutien institutionnel** aux activités culturelles ;
- › **Répertorier les sites** patrimoniaux et culturels et les « organiser » en circuits ;
- › **Soutenir l'entretien et la rénovation** des bâtiments ayant un intérêt patrimonial.



Objectif 29

Développer une offre itinérante régulière ou ponctuelle



Actions à mener

- › Soutenir la **délocalisation des événements culturels** : cinéma en plein air, concert,... ;
- › Soutenir les **actions de culture itinérante** dont les bibliobus ;
- › Soutenir les actions de **mobilités collectives en lien avec les événements culturels**.

Objectif 30

Développer de nouvelles structures et activités culturelles



Actions à mener

- › **Soutenir un évènement culturel** régional ou un festival intercommunal ;
- › **Favoriser l'aménagement de musées** existants ainsi que leur création ;
- › **Développer le lien entre sport, culture et patrimoine** dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) ou du programme Natura 2000.



Propositions citoyennes

- › **Soutenir l'organisation d'évènements culturels et sportifs**, notamment entre collégiens et lycéens, des secteurs Buis-les-Baronnies et Nyons, pour favoriser l'interconnaissance ;
- › Encourager le **développement des lieux culturels** (cinéma, théâtre, salle de concert) ;
- › Soutenir la **création d'écoles ou conservatoires de musique** ;
- › **Faciliter l'accès des jeunes** aux actions culturelles, sportives et environnementales.

Objectif 31

Promouvoir l'offre culturelle, touristique, patrimoniale



Actions à mener

- › **Étendre le déploiement des bornes d'informations numériques** dans les communes ;
- › **Soutenir l'organisation de festivités** autour du patrimoine ;
- › **Favoriser l'usage de technologies digitales innovantes** pour valoriser le patrimoine local auprès des publics jeunes ;
- › **Favoriser les actions de mutualisation des moyens** associés à l'organisation d'évènements.

Objectif 32

Favoriser l'installation et la venue d'artistes



Actions à mener

- › Soutenir la **création d'un lieu de résidence** d'artistes ;
- › **Soutenir les actions d'hébergements** d'artistes chez l'habitant.



Objectif 33

Favoriser et faciliter l'installation d'agriculteurs et la reprise d'exploitations existantes, notamment via le levier foncier



Actions à mener

- Favoriser les actions relatives aux **projets d'installation ou reprise pour les jeunes agriculteurs** ;
- Favoriser l'**organisation de séjours de découverte du territoire** pour mettre en lumière les opportunités de reprise pour les porteurs de projet ;
- **Soutenir les actions d'études pour la mise en place d'outils** de production et de transformation collectifs ;
- **Soutenir les actions de valorisation de gisement foncier** par des actions de recensement et d'animation envers les propriétaires ;
- **Participer à la préservation des terres agricoles** dans les documents d'urbanisme ;
- **Favoriser l'usage de société foncière agricole** pour faciliter la reprise et éviter les démembrements.

Objectif 34

Valoriser l'activité agricole locale et typique, y compris le pastoralisme



Actions à mener

- Poursuivre le **développement de l'agritourisme** ;
- Poursuivre les actions de **labellisation** ;
- Favoriser les **actions des fermes pédagogiques** ;
- Favoriser les actions d'**éco pâturage au sein de l'espace communal** ;
- Favoriser la **vente en circuit court** ;
- Soutenir la **création de marchés de producteurs** ;
- Accompagner les exploitations dans la **lutte contre la prédation**.

Objectif 35

Soutenir les pratiques agricoles durables

 Actions à mener

- Favoriser les actions de **sensibilisation quant aux usages et produits phytosanitaires** ;
- Favoriser l'accueil de **maraichers formés à la permaculture** ;
- Favoriser les actions d'**utilisation de cultures et variétés adaptées au changement climatique** ;
- Favoriser le **développement de la polyculture** ;
- Soutenir le développement des **jardins partagés**.



Objectif 36

Soutenir une gestion durable de l'eau

 Actions à mener

- Dépasser les approches sectorielles et **développer une gestion intégrée, territoriale et adaptative de la ressource en eau**.



AXE 9



Objectif 37

Développer la formation



Actions à mener

- › Renforcer l'offre de formation existante du territoire ;
- › Développer une offre de formation ciblée sur les secteurs des activités de pleine nature (APN) et de la construction du bâti de haute qualité environnementale (HQE) ;
- › Évaluer l'opportunité des plateformes de formation numérique.



Propositions citoyennes

- › Favoriser la **création de spécialités au lycée** ;
- › Favoriser les actions permettant de **réaliser des études supérieures sur le territoire** ;
- › **Soutenir la création de bourses** et financements pour les études ;
- › Favoriser le **développement de l'apprentissage et les stages**, faire la promotion des métiers anciens ;
- › **Former les jeunes du territoire** à être des ambassadeurs de la biodiversité locale, notamment pour les activités liées au tourisme ;
- › **Former les acteurs du tourisme** à la connaissance et la protection de la biodiversité.

Objectif 38

Créer des espaces dédiés au numérique



Actions à mener

- › Favoriser les **espaces de coworking** ;
- › Soutenir les initiatives visant à **créer une « cité de l'internet publique »**, à destination des usagers en zone blanche ;
- › **Soutenir les actions de reconditionnement d'outils numériques** et l'utilisation de matériel informatique recyclé.

Objectif 39

Conserver un enseignement primaire de proximité, accessible**Actions à mener**

- › Soutenir les actions de coordination et de communication pour **prévenir la fermeture des écoles et des classes** ;
- › **Soutenir les actions facilitant l'arrivée** de nouvelles familles ;
- › **Maintenir le transport scolaire**, sans nombre d'élèves minimum, en cohérence avec les besoins des parents d'élèves (schéma des mobilités) ;
- › Soutenir les **circuits courts et le bio dans les cantines** ;
- › Maintenir les **accueils et activités périscolaires** ;
- › **Maintenir ou favoriser une politique de tarification sociale** pour l'accès aux services collectifs.

Objectif 40

Développer les activités extrascolaires**Actions à mener**

- › Favoriser le **développement des programmes de découverte de la nature** pour les enfants ;
- › Favoriser le **développement d'activités culturelles, sportives et d'animations** pour enfants dans les villages.

Objectif 41

Développer les formations, notamment post-bac, encourager les jeunes à se former et s'enrichir hors du territoire**Actions à mener**

- › Soutenir les **actions permettant d'agir sur l'orientation et le devenir** des jeunes ;
- › **Soutenir les actions de formation**, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- › **Faciliter la mobilité des jeunes** dans le cadre de leur parcours scolaire ou académique ;
- › **Favoriser l'ambition académique** des jeunes (grandes universités, grandes écoles).

**Propositions citoyennes**

- › **Soutenir les activités découvertes avec les jeunes** : avec les pompiers pour les gestes de premiers secours ou pour faire découvrir leur métier ;
- › Étudier l'opportunité de **créer un centre de formation aux métiers de l'environnement** ;
- › **Favoriser le développement culturel des jeunes**, y compris par des expériences hors du territoire (Erasmus et jumelages).

Le territoire

Les technologies de l'information et l'accès au numérique sont essentielles socialement et économiquement. Le télétravail et la digitalisation exigent le renforcement des infrastructures (fibre) et l'appropriation des outils par les habitants.

La gestion des déchets impacte l'environnement, la fiscalité et le développement économique. Un traitement adapté limite la pollution et transforme les déchets en ressources, favorisant l'économie circulaire et créant des richesses. Le recyclage réduit aussi les pressions inflationnistes sur les ménages. Fiscalement, optimiser les déchets pourrait alléger taxes et tonnages collectés.

Les mobilités sont centrales pour les enjeux socio-économiques et environnementaux, elles nécessitent une approche structurelle (désenclavement) et des actions locales répondant aux besoins quotidiens, attentes fortes des citoyens.

Le changement climatique et les activités locales menacent la disponibilité en eau, surtout l'été. Une réponse long terme passe par une meilleure connaissance des ressources, la réduction du gaspillage et une stratégie intercommunale.

Rappelons que la loi prévoyait, en dehors de tout consensus d'échelle locale, d'imposer un lourd transfert de compétences en direction des intercommunalités et rien ne garantit à plus long terme que cette compétence demeurera au sein des communes. La qualité du service de l'eau et les stratégies de tarification seront attentivement observées par les citoyens dans les années à venir.

Concernant le foncier, avec 70 % d'espaces naturels et moins de 1 % artificialisés, le territoire doit néanmoins atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La revitalisation des centres-bourgs ou une consommation foncière maîtrisée répondront aux besoins en logements et locaux d'activités, nécessitant une stratégie intercommunale équilibrée.

Un territoire responsable au service du développement durable

AXE 10 Une connectivité du territoire
à renforcer ;

AXE 11 Des déchets à valoriser ;

AXE 12 Une mobilité à grande échelle à
renforcer ;

AXE 13 Une évolution des mobilités
quotidiennes à soutenir ;

AXE 14 Une raréfaction de la ressource en
eau à anticiper ;

AXE 15 Un foncier à économiser et
organiser.



objectifs

axe 10

42. Disposer d'une infrastructure de réseaux (téléphonique, internet, fixe et mobile) de qualité pour tous (faire disparaître les zones blanches)

43. Former les habitants au numérique et les accompagner

axe 11

44. Développer la gestion des déchets verts et leurs valorisations locales à travers de nouveaux services

45. Renforcer la communication auprès des habitants en matière de tri et de dépôts sauvages

axe 12

46. Améliorer la desserte du territoire et favoriser l'intermodalité

47. Développer l'offre de transports en commun et de transports scolaires, en vue d'inciter à réduire l'usage de la voiture individuelle

48. Développer le covoiturage et l'autopartage

49. Développer le transport à la demande

axe 13

50. Faciliter et sécuriser les mobilités actives du quotidien

axe 14

51. Connaître la ressource en eau : mieux prévoir pour mieux s'adapter

52. Construire une stratégie intercommunale de gestion territoriale de l'eau

53. Limiter la consommation excessive de l'eau et réduire les pertes

54. Sécuriser l'alimentation en eau potable

55. Agir pour un urbanisme et un aménagement du territoire qui favorisent l'adaptation aux dérèglements climatiques

56. Agir en faveur de l'amélioration de l'habitat : pour un habitat sain et sobre

57. Permettre à tous de se loger et développer l'habitat à l'année plutôt que les résidences

58. Valoriser, restaurer, revitaliser les centres-bourgs et les villages

59. Partager les conditions d'un développement territorial harmonieux, partagé et équilibré, préfigurant un document d'urbanisme intercommuna

axe 15



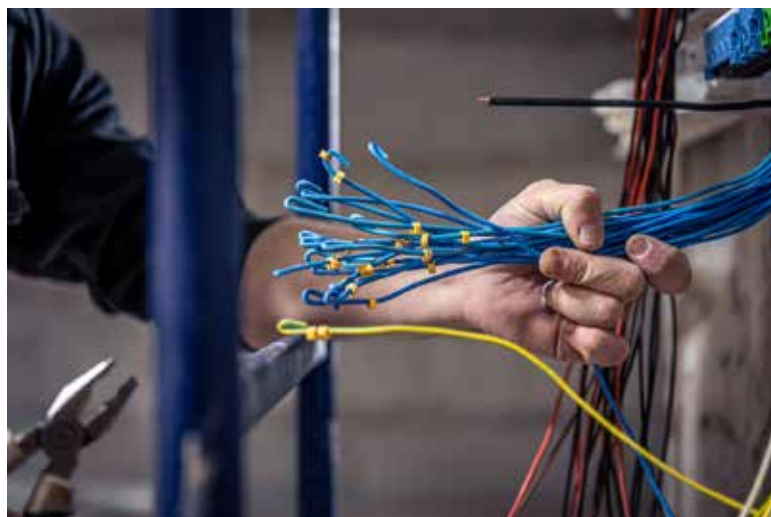
Objectif 42

Disposer d'une infrastructure de réseaux (téléphonique, internet, fixe et mobile) de qualité pour tous (faire disparaître les zones blanches)



Actions à mener

- Veiller au **déploiement de la fibre** ;
- Veiller au **maintien des lignes téléphoniques et internet** existantes ;
- **Soutenir les démarches partenariales avec les fournisseurs d'accès** afin d'envisager des tarifs de groupe, tarifs préférentiels, pour faciliter l'accès pour tous.



Objectif 43

Former les habitants au numérique et les accompagner



Actions à mener

- Soutenir les **actions d'animations numériques** en lien avec les Maisons France Services ;
- Soutenir les **projets de bus numérique** ;
- Favoriser la poursuite en **équipement d'outils numériques des écoles** ;
- Soutenir les initiatives facilitant l'**accès au numérique dans les territoires isolés**.

Objectif 44

Développer la gestion des déchets verts et leurs valorisations locales à travers de nouveaux services



Actions à mener

- Poursuivre les actions favorisant le **compostage local individuel et collectif** ;
- Permettre la **valorisation des déchets verts** : broyage en circuit court, paillage, matière sèche à usage des placettes de compostage collectif ;
- Poursuivre le **déploiement de conteneurs pour le tri** (carton, papier, verre...) ;
- Moderniser le **service de ramassage des déchets** en mécanisant la collecte ;
- Étudier la **faisabilité de l'adaptation des réseaux secs** pour recevoir la production d'énergie telle que celle issue de la biomasse.



Objectif 45

Renforcer la communication auprès des habitants en matière de tri et de dépôts sauvages



Actions à mener



- Soutenir les actions de **sensibilisation au tri** pour les administrés et les professionnels (presse, ambassadeurs du tri).



Propositions citoyennes

- Poursuivre les actions citoyennes pour **recupérer ou ramasser les déchets dans les lieux publics**.

Objectif 46**Améliorer la desserte du territoire et favoriser l'intermodalité**
 Actions à mener

- › **Améliorer l'accès au territoire** entre Carpentras, Avignon, Gap, Vaison-la-Romaine et Montélimar ;
- › **Contribuer au maintien des voiries** dans le respect de l'exercice des compétences attribuées aux collectivités ;
- › Favoriser la poursuite du **déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques** ;
- › Favoriser le **transport de vélo dans les transports collectifs** dans une optique d'intermodalité.

**Propositions citoyennes**

- › Répondre au besoin en **navettes intercommunales et interagglomérations**.

Objectif 47**Développer l'offre de transports en commun et de transports scolaires, en vue d'inciter à réduire l'usage de la voiture individuelle**
 Actions à mener

- › **Soutenir les solutions de transport collectif de proximité**, navettes plus régulières et offres plus variées, sur la base des structures existantes ;
- › **Mettre à disposition des cars le mercredi** pour les enfants et les écoles pour la pratique du sport et les sorties éducatives ;
- › Favoriser la mobilisation de **bus scolaires inoccupés** ;
- › Favoriser les actions d'**enquêtes visant à adapter l'offre de transport scolaire** aux besoins des usagers ;
- › **Favoriser les actions de communication** permettant d'anticiper des changements dans la programmation des transports scolaires.

**Propositions citoyennes**

- › Maintenir ou poursuivre le **déploiement de minibus** pour accéder aux marchés locaux.

Objectif 48

Développer le covoiturage et l'autopartage



Actions à mener

- Soutenir les **solutions de covoiturage** ;
- Favoriser l'**identification des espaces pour le covoiturage** (parkings, points d'autostop) ;
- Soutenir l'initiative pour **devenir territoire rural pilote de la plateforme de covoiturage régionale moV'ICI** ;
- Favoriser les **partenariats dans le cadre des solutions de mobilités** de type Mobicoop pour suivre les communautés d'utilisateurs ;
- Soutenir les études pour mutualiser ou **équiper les petits bassins de vie d'un véhicule de transport** ;
- Inciter le **développement des Plans Mobilités Employeur**.



Propositions citoyennes

- Soutenir les initiatives permettant d'**adapter les horaires de travail** aux possibilités de covoiturage ;
- Soutenir les initiatives permettant de **sécuriser et rassurer les passagers**.

Objectif 49

Développer le transport à la demande



Actions à mener

- Favoriser les actions de communication et de développement du TAD.



Objectif 50

Faciliter et sécuriser les mobilités actives du quotidien



Actions à mener

- › **Soutenir les actions visant à mailler le territoire en cheminements** destinés aux modes actifs (développer les pistes cyclables, aménager voies vertes et cheminements doux) ;
- › Poursuivre les actions de **service de prêt gratuit et pluriannuel de vélo à assistance électrique (VAE)** ;
- › Poursuivre les actions pour la **création d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE)** pour de la location longue durée destinée aux publics précaires ;
- › Faciliter les actions visant à **aménager des lieux sanitaires pour les personnes se rendant au travail à vélo** ;
- › **Soutenir les initiatives de vélos électriques partagés** pour les communes dépourvues de transports en commun ;
- › **Soutenir l'apprentissage du vélo par les enfants** afin de leur permettre de l'utiliser sur la voie publique et de gagner en autonomie (Savoir Rouler A Vélo).



Propositions citoyennes

- › **Sécuriser le stationnement** et les biens personnels des cyclistes (box) ;
- › Favoriser les **actions permettant de réduire les conflits d'usage** entre modes actifs ;
- › **Poursuivre la sécurisation** des traversées de village et tunnels.





Objectif 51

Connaitre la ressource en eau : mieux prévoir pour mieux s'adapter



Actions à mener

- Soutenir la **réalisation d'un bilan précis de la ressource en eau** et des impacts du changement climatique (étude pour le projet Hauts de Provence Rhodanienne) ;
- Soutenir l'évaluation du potentiel naturel et la faisabilité pour la **création d'un plan d'eau**.



Propositions citoyennes

- **Renforcer la communication auprès des usagers** sur la quantité et la qualité d'eau disponible.



Objectif 52**Construire une stratégie intercommunale de gestion territoriale de l'eau** **Actions à mener**

- **Soutenir les études sur les réseaux d'adduction d'eau potable AEP et d'assainissements** afin de se doter d'une stratégie de gestion territorialisée ;
- **Mettre en place un Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau** piloté par le Syndicat d'Irrigation Drômois et l'ASA du canal de Carpentras, en lien avec le projet Hauts de Provence Rhodanienne.

**Objectif 53****Limitier la consommation excessive de l'eau et réduire les pertes** **Actions à mener**

- Favoriser l'**installation de toilettes sèches** ;
- **Sensibiliser les habitants** sur l'enjeu de préserver la ressource ;
- Inciter les initiatives de déploiement des **systèmes de récupération des eaux de pluie**.

**Propositions citoyennes**

- Inciter les **initiatives pour expérimenter la réutilisation des eaux grises** dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Objectif 54**Sécuriser l'alimentation en eau potable** **Actions à mener**

- Accéder à un dispositif de **protection des ressources de la nappe phréatique du Miocène**.

Objectif 55

Agir pour un urbanisme et un aménagement du territoire qui favorisent l'adaptation aux dérèglements climatiques



Actions à mener

- › Favoriser la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales à la parcelle au travers des documents d'urbanisme ;
- › Inciter à la production d'énergie renouvelable notamment photovoltaïque chez les particuliers ;
- › Définir un plan de paysage énergétique ;
- › Étudier la possibilité de réaliser un schéma directeur immobilier et énergétique ;
- › Mener des campagnes de sensibilisation autour des démarches de développement des ENR auprès du grand public ;
- › Identifier les gisements de bois et leurs exploitations possibles.

Objectif 56

Agir en faveur de l'amélioration de l'habitat : pour un habitat sain et sobre



Actions à mener

- › Aider à l'amélioration de l'habitat privé, du bâti ancien, des façades ;
- › Rénover et aider à la rénovation des logements communaux ;
- › Encourager les habitants à faire isoler leur logement ;
- › Sensibiliser les habitants sur les moyens pour baisser la consommation énergétique ;
- › Identifier les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner pour améliorer la gestion de leur budget (PCAET) ;
- › Soutenir les actions favorisant la production d'énergie solaire pour l'eau chaude et le chauffage ;
- › Poursuivre les actions de communication et l'information sur les aides et le cadre réglementaire ;
- › Mettre en place le permis de louer en application de la loi ALUR ;
- › Accompagner l'émergence d'une filière favorisant la construction de logements de haute qualité environnementale (HQE).

Objectif 57

Permettre à tous de se loger et développer l'habitat à l'année plutôt que les résidences secondaires



Actions à mener

- › Construire de nouveaux logements et favoriser une instruction au cas par cas avec l'avis du maire (CM) ;
- › Construire des logements locatifs à prix raisonnés pour permettre à des jeunes actifs ou étudiants de pouvoir rester ou s'implanter sur la commune ;
- › Construire de l'habitat mixte (social, pavillonnaire et résidentiel) de petite taille, accessible à toutes les catégories de population ;
- › Travailler à la construction d'une offre pour l'accession à la propriété pour les jeunes actifs (sans impliquer nécessairement la construction neuve) ;
- › Définir le besoin d'un habitat léger, démontable et peu coûteux à destination des travailleurs saisonniers ;
- › Développer un programme d'habitats individuels avec jardin, hors village, pour répondre aux demandes de familles qui souhaitent allier confort et vie à la campagne ;
- › Plafonner le prix au m² pour limiter la spéculation ;
- › Créer un Programme local de l'habitat (PLH) ;
- › Développer de nouvelles formes d'habiter comme le logement intergénérationnel.



Propositions citoyennes

- › Construire des logements éco-responsables et performants sur le plan énergétique à destination des jeunes ;
- › Rechercher des solutions concrètes pour diminuer le poids des résidences secondaires, au-delà d'une augmentation des taxes jugée insuffisante ;
- › Développer d'autres régimes que la propriété : bail réel solidaire, augmentation de la location.

Objectif 58

Valoriser, restaurer, revitaliser les centres-bourgs et les villages



Actions à mener

- › Rénover les maisons inhabitées, les ruines, en vue de mobiliser les logements vacants ;
- › Restaurer le patrimoine des communes (églises, monuments, cimetières) ;
- › Rénover les bâtiments communaux (isolation énergétique notamment) ;
- › Densifier les centres-bourgs.



Propositions citoyennes

- › Végétaliser davantage les centres-bourgs ;
- › Aérer les centres-bourgs, en démolissant parfois certains bâtiments ;
- › Créer des services en commun à l'échelle de quartiers (laverie, concierge,...).

Objectif 59

Partager les conditions d'un développement territorial harmonieux, partagé et équilibré, préfigurant un document d'urbanisme intercommunal



Actions à mener

- › **Poursuivre la représentation du territoire** au sein de la gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale Rhône Provence Baronnies (SCoT) ;
- › **Augmenter le foncier disponible** : modification des documents d'urbanisme ou des contraintes liées à l'artificialisation des sols, risques naturels,... en restant vigilants sur les problématiques de voisinage, d'eau, de DECI,... ;
- › **Assouplir les règles de la loi montagne** pour pouvoir agir au cas par cas avec avis des élus locaux ;
- › **Instaurer un PLUi** en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territoriale Rhône Provence Baronnies (SCoT) ;
- › **Poursuivre avec les maires un dialogue ouvert** permettant de répondre aux différents besoins en termes d'ingénierie et de formation, dans la mesure des compétences et des champs d'intervention de la Communauté de communes, en privilégiant la mutualisation.



Propositions citoyennes

- › **Urbaniser dans la limite de la capacité d'accueil** : ressource suffisante en eau, ressource foncière ;
- › **Limiter l'extension des villes et villages** ;
- › **Favoriser dans les constructions neuves le petit collectif en mixité sociale**, intégrant des innovations architecturales en termes de matériaux, de conception des logements et d'amélioration des économies d'énergie,... avec des équipements en commun et des jardins ;
- › **Valoriser les dents creuses**, comme espaces vivriers ou à densifier ;
- › **Proposer un cadre exemplaire, homogène entre les communes**, pour éviter la minéralisation et favoriser la désimperméabilisation des sols, et une réflexion sur la façon d'aborder les friches et les dents creuses.

ANNEXE 1 : DEFINITION CONCEPT

CC- Communauté de communes

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet de faciliter la gestion locale et d'associer des communes membres autour de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les compétences obligatoires d'une communauté de communes sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'eau et l'assainissement. Elle doit se doter de compétences optionnelles et peut exercer des compétences facultatives.

Sauf cas particuliers, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a fixé à 15 000 habitants le seuil de création des communautés de communes. Elle prévoit qu'elles soient organisées autour de bassins de vie.

Diagnostic territorial :

Propose un état des lieux qui recense les forces, faiblesses, attentes, besoins, enjeux et propositions sur un territoire. C'est un outil d'aide à la décision, mais aussi de médiation, de dialogue et de légitimation d'une démarche sur un territoire. Le diagnostic territorial cherche à orienter et aider à la prise de décision.

Planification :

Processus qui fixe des objectifs d'aménagement du territoire à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation, et plus récemment, les méthodes de suivi et d'évaluation.

Gouvernance territoriale :

La gouvernance territoriale désigne un mode de gestion politique locale. Elle s'appuie sur la mobilisation des ressources humaines, sur la capacité à réguler un territoire dans le cadre d'un système partenarial avec des acteurs multiples.

Vulnérabilité :

C'est la mesure du risque d'impact ou de dégradation lié à l'évolution du climat pour un système. La vulnérabilité dépend non seulement de la sensibilité, mais aussi de l'adaptabilité du système à de nouvelles conditions climatiques. Cette notion combine le niveau de menace physique d'une société et sa capacité d'adaptation. Elle souligne donc le rôle des facteurs socio-économiques, qui vont amplifier ou atténuer l'impact des variations climatiques sur une société.

Adaptation au changement climatique :

Pour le GIEC « L'adaptation est le processus d'ajustement au climat actuel et anticipé, ainsi qu'à ces effets [...] ». L'adaptation vise à réduire les risques climatiques qui pèsent sur des systèmes en agissant sur leur exposition aux aléas ou sur leur vulnérabilité. L'adaptation rend également les systèmes plus résilients, c'est-à-dire mieux préparés à absorber les perturbations.

Atténuation – au changement climatique :

L'atténuation au changement climatique consiste à :

- limiter les émissions anthropiques de GES;
- protéger et/ou améliorer les puits et réservoirs de GES ;
- intégrer des considérations liées au changement climatique dans les objectifs des pays en développement par le développement institutionnel, le développement des capacités, le renforcement du cadre politique et réglementaire, ou la recherche

GES - Gaz à Effet de Serre :

Les gaz à effet de serre sont des « gaz qui contribuent au réchauffement de l'atmosphère. Les 6 gaz à effet de serre visés par la CCNUCC' et le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbones (les HFC) et les perfluorocarbones (les PFC).

PLU : Plan local d'urbanisme et PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

Le PLU est un document de planification communal (ou intercommunal) qui permet, in fine, d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme. Il a notamment vocation à définir la politique locale de l'urbanisme sur le territoire concerné et à encadrer les futures opérations de construction ou d'aménagement. Il a peu à peu remplacé les Plans d'occupation des sols (POS) à partir du début des années 2000. Les PLU comportent un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables du territoire (PADD), un règlement, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et des annexes. Chacun de ces documents peut comporter un ou plusieurs documents graphiques. Lorsqu'il est établi à l'échelle intercommunale, on parle généralement de "PLUi". Dans certains cas, il peut aussi avoir valeur de programme local de l'habitat ("PLU-H") et/ou de plan de déplacements urbains ("PLU-D" / "PLU-HD").

PLH - Programme local de l'habitat :

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. À partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

SCoT - Schéma de cohérence territoriale :

Créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace. Il vise la mise en cohérence des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, ainsi que de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'impose aux documents d'urbanisme communaux (PLU, cartes communales) ou intercommunaux (PLUI), et aux documents de planification thématiques (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains), ainsi qu'à certaines opérations foncières ou d'aménagement et à certaines autorisations.

PPR - Plan de Prévention des Risques:

Un Plan de Prévention des Risques, est un document réalisé par l'État qui régit l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis (technologique, inondation, submersion, naturels, etc.). Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions en passant par l'imposition d'aménagement aux constructions existantes.

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau :

Le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs de l'eau du territoire, et est approuvé par le préfet.

PCT - Projet culturel de territoire :

Le PCT constitue donc la traduction d'une stratégie construite pour le territoire, l'armature nécessaire pour un développement culturel responsable et durable. Le projet culturel de territoire fixe les objectifs, définit les moyens pour y parvenir et se construit en cohérence avec les axes de développement des autres politiques publiques du territoire, qu'il s'agisse de l'économie, de la jeunesse, de l'environnement, etc ; il contribue au développement du territoire. Ses objectifs se construisent sur-mesure à partir des caractéristiques locales, du contexte (urbain / rural / péri-urbain), de l'histoire locale (géographique / sociale / économique) et de sa société civile (habitants).

CLS - Contrat Local de santé :

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

CRTE - Contrats pour la réussite de la transition écologique :

Outil contractuel de référence pour mettre en œuvre la planification écologique. Il constitue, du point de vue de l'Etat, le cadre global à l'ensemble des contractualisations locales préexistantes.

CTG - Convention territoriale globale :

Démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

SDIE-Le Schéma Directeur Immobilier et énergétique :

Outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités permettant de définir les orientations de la politique patrimoniale.

PVD- Petites villes de demain :

Programme de l'Etat qui accompagne les démarches de revitalisation de villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants et assurant des fonctions de centralité pour leur territoire.

SCoT : Le Schéma de cohérence territoriale :

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie .

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Note des enjeux de l'Etat – DDT Ardèche, Drôme et Vaucluse -octobre 2021
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2018-2024 (SDAASP) – Diagnostic 2016 -
- Etude territoriale multi-filière du potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables des baronnies provençales – CYTHELIA ENERGY & AERE
- Rapport de l'étude socle dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT Rhône Provence Baronnies -Terre d'avance
- Livre Blanc du SAB
- Stratégie Plan Climat Air Energie Territorial CCBDP – Vizea
- Stratégie de développement d'une mobilité durable CCBDP -Vizea
- Rapport recherche action coopération culturelle en Baronnies – Kaléido'scop
- Schéma de développement touristique intercommunal
- Diagnostic Local de santé – CCBDP-ORS
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réalisation d'un PLH – CCBDP
- Contrat territorial de relance et de transition écologique
- Stratégie locale de développement Une Autre Provence - 2016 et Drôme entre Rhône et Montagnes -2023 -PUAP-PNRBP.
- Charte objectif 2027 -Parc naturel régional des Baronnies provençales – 2015
- Convention Territoriale Globale (CTG) des Baronnies en Drôme Provençale – Feuille de route 2024- CCBDP



Siège social :

170 rue Ferdinand Fert - Les Laurons
CS 30005 - **26110 NYONS**

Antenne de Buis :

19 bd Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr - 

Mis en ligne sur le site de la CCBDP - 15/05/2025
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BARONNIES
EN DRÔME PROVENÇALE

Directeurs de publication : Thierry DAYRE et Michel GREGOIRE

Rédaction : CCBDP - Gabriel AL AMOUDI Coordinateur, Financements et Développement territorial

Mise en page : Service Communication CCBDP

Crédits images : CCBDP, Robin Paya, Freepick, Vecteezy, I.Pascale - La Drôme Tourisme

Version dont la mise en page est
en cours de consolidation